

RÉDACTION

38, Avenue de Pérolles Fribourg (Suisse)
Téléphone 13.09 et 13.10

Ne pas adresser à la Rédaction ce qui concerne le bureau des abonnements ou le bureau des annonces.

Bureau des abonnements de La Liberté

38, Avenue de Pérolles Fribourg
 PRIX DES ABONNEMENTS :
 1 mois 3 mois 6 mois 1 an
 Suisse Franc. 2.50 6.— 9.— 18.—
 Etranger Fr. suis. 4.50 10.— 19.— 38.—
 Compte de chèques postaux 112 54

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicitas
 Société Anonyme Suisse de Publicité
 Rue de Romont, 2
 FRIBOURG
 Tél. 6.40 & 6.41

PRIX DES ANNONCES :
 Canton de Fribourg 8 ct. ½ | Le millimètre
 Suisse 10 » | de hauteur
 Etranger 12 » | sur une
 Etranger 12 » | colonne
 Toute annonce doit porter l'adresse complète de la personne qui l'envoie. Les avis mortuaires doivent aussi être adressés à Publicitas.

Nouvelles du jour

A la commission du désarmement. L'émoi des pouvoirs publics américains. Chez les conservateurs anglais.

A Genève, hier jeudi, la commission générale de la conférence du désarmement, commission qui est composée d'un délégué de chaque Etat représenté, a abordé l'examen des questions relatives aux forces aériennes.

Le représentant britannique a proposé le plan de travail suivant : « examen de la possibilité de l'abolition complète de l'aéronautique militaire et navale et du bombardement aérien, combinée avec un contrôle international effectif de l'aviation civile ».

Le délégué des Etats-Unis a demandé que le contrôle de l'aviation civile fût institué seulement pour les Etats d'Europe. En effet, les Etats-Unis ne veulent pas de contrôle, parce que leur aviation civile, qui compte 11,000 appareils, se trouve dans des conditions tout à fait différentes de celles des autres pays et qu'elle ne peut pas servir à des fins militaires. Qu'en pensent le Canada et le Mexique ?

Puis, la commission a passé à la question suivante, présentée par M. Politis (Grèce) : « La commission générale est-elle d'avis d'uniformiser les armées des pays du continent européen et de les transformer en armées de service à court terme et à effectifs limités ? »

Une vive discussion a eu lieu à ce sujet, au cours de laquelle M. Nadolny (Allemagne) a exposé le point de vue de son pays.

L'Allemagne, a dit M. Nadolny, se trouve actuellement dans une situation spéciale. En 1919, on l'a obligée à transformer son armée en armée à service à long terme. Aujourd'hui, on lui demande de revenir au service à court terme. Or, l'Allemagne se demande s'il y a une garantie que le système préconisé actuellement sera longtemps appliqué. En tout cas, le gouvernement allemand ne pourra se prononcer que lorsqu'il saura ce qu'on veut mettre à la place de l'organisation actuelle et, aussi, dans quelle mesure seront réduites les armes offensives.

M. Roosevelt, nouveau président des Etats-Unis, a échappé, mercredi, à Miami (Floride), à un attentat dont on ne sait encore s'il était dirigé contre lui ou contre le maire de Chicago, la ville où fleurit le banditisme américain. On ne sait pas davantage s'il s'agit du crime d'un communiste ou de celui d'un exalté, à la Gorgoulof, lequel exalté peut, d'ailleurs, fort bien avoir été habilement poussé à commettre son forfait par des émissaires bolchévistes.

L'attentat de Miami a provoqué dans le pays une émotion qui s'est manifestée sur-le-champ au Congrès de Washington. Le sénateur Hatfield a demandé, en effet, au Sénat, le vote immédiat d'une proposition de loi tendant à expulser des Etats-Unis les communistes étrangers.

D'autre part, la commission de justice de la Chambre des représentants, revenant sur une décision antérieure, s'est déclarée, hier, favorable à la proposition de loi Eslick, qui prévoit de sévères sanctions contre tout individu poussant au renversement du gouvernement par la force ou incitant à la désobéissance aux autorités.

Le parti conservateur britannique envisagerait, à en croire tout au moins la presse libérale, de changer de nom et de s'appeler « parti national ».

On a fait remarquer à ce propos que les anciens « tories » ont pris le nom de « conservateurs » il y a un peu plus d'un siècle. En 1829, avait commencé, en Angleterre, avec l'émancipation des catholiques, une crise constitutionnelle ; celle-ci se termina par une réforme électorale (Reform bill de 1832), qui étendit le droit de vote et inaugura un régime vraiment représentatif.

En prenant le nom de « conservateurs », les anciens « tories » entendaient signifier leur ralliement à cette réforme et, tout en marquant leur ferme décision de combattre toute évolution trop rapide, montraient

qu'ils ne cherchaient pas à revenir sur un passé révolu.

On peut penser que le nouveau changement d'étiquette annoncé indique que le gouvernement national actuel, qui comprend une majorité de conservateurs associés à des travaillistes et à des libéraux dissidents (groupe de sir John Simon), n'a plus l'unité du début. Sa solidité n'est qu'apparente et on pense même que cette apparence ne tiendra plus longtemps.

Dans ces conditions, le parti conservateur, qui, en cas de crise, serait appelé à former le nouveau gouvernement, tient à garder pour lui la formule : « union nationale », qui lui a valu un si grand succès aux élections de l'automne 1931.

Les troubles, qui se sont produits mercredi soir dans les ateliers des chemins de fer, à Bucarest, ont coûté la vie à une quinzaine de personnes.

A la Chambre roumaine, le président du Conseil, M. Vaida, et le ministre de l'Intérieur ont déclaré que le gouvernement avait la preuve que ces troubles avaient été fomentés par les communistes. M. Vaida a ajouté que le gouvernement réprimera énergiquement les agissements subversifs.

Plusieurs émissaires bolchévistes ont été arrêtés. Des mesures très sévères ont été prises, notamment dans les régions pétrolières. Le gouvernement paraît être maître de la situation.

Tous les partis, à l'exception des socialistes, ont, d'ailleurs, reconnu que la situation justifiait une action énergique et, notamment, la proclamation de l'état de siège.

Nous avons exposé ces jours derniers les difficultés de tous ordres dans lesquelles se débat actuellement la France. On pouvait croire que les appréhensions de l'heure présente avaient fait passer au second plan les odieuses préoccupations des amateurs de laïcisme à outrance.

Or, une recrudescence de l'activité anti-religieuse vient de se manifester en Alsace, à Mulhouse, notamment, où la « libre pensée » a exhibé un triste sire, qui fut démasqué, hué et sifflé jadis dans plusieurs villes de Suisse romande : Lorulot.

Tout dernièrement, à Colmar, une religieuse, originaire d'Amérique, qui se dépense depuis de nombreuses années au service de vieillards sans famille, a été avisée que son permis de séjour ne serait pas renouvelé.

A Mulhouse encore, mercredi, s'est déroulée une réunion de protestation contre le maintien, dans les trois départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, d'un « régime d'exception ». L'assemblée a adopté une motion demandant au gouvernement et aux partis de la majorité de « ne pas se laisser égarer de leur devoir, qui consiste à apporter aux trois départements les lois laïques qui constituent dans le reste de la France un pilier inébranlable de la constitution républicaine ».

La manœuvre a été préparée dès les élections de mai dernier. Elle se déroule lentement. Mais les catholiques français ne sont pas d'humeur à la laisser s'amplifier. Des protestations s'élèvent déjà de toutes parts.

NOUVELLES DIVERSES

L'ambassadeur de France à Moscou et M. Krestinski, commissaire des Soviets au ministère des affaires étrangères, ont signé le pacte de non-agression.

L'accord commercial de la France avec la Turquie a été dénoncé par suite de la politique de contingentement des deux pays.

Les membres du gouvernement belge, déférant au désir du roi, ont décidé de rester en fonctions.

Les recommandations de la Société des Nations pour la solution du conflit manchou sont arrivées à Tokio ; le cabinet se réunira aujourd'hui vendredi, après midi, en séance extraordinaire.

Les projets financiers au parlement français

Paris, 15 février.

Le ministère Daladier a franchi, lundi soir, après une séance de trente-sept heures, le cap dangereux des projets financiers. Il l'a franchi dans les conditions que l'on sait, la Liberté ayant soigneusement tenu ses lecteurs au courant de ces débats extraordinaires. Ils ne font guère honneur à la majorité cartelliste qui a soutenu, de ses votes massifs, les propositions, dont quelques-unes sont nettement démagogiques, élaborées péniblement, dans les conciliabules réitérés auxquels se sont livrés les socialistes et les radicaux.

Le jugement qu'il convient de porter sur cette œuvre législative ne peut être que sévère. Théoriquement, si l'on s'en tient aux chiffres donnés à la Chambre par le rapporteur général de sa commission des finances, ce sont 5 milliards 262 millions de ressources nouvelles qui ont été trouvées et qui, s'ajoutant aux 4 milliards 656 millions votés le 15 juillet 1932, forment un total de près de dix milliards, destinés à parer au plus gros du déficit. C'est un résultat imposant, en apparence. M. Herriot s'en est réjoui et glorifié comme d'une victoire de son parti, dans la brève déclaration qu'il a faite à la tribune, avant le vote final, qui a donné au gouvernement, rappelons-le, 356 voix contre 215 ; il y a eu vingt abstentions, et dix-neuf députés étaient régulièrement absents par congé. Dans la minorité, se sont rangés les groupes de la droite, du centre droit et du centre gauche, y compris la moitié environ des indépendants de gauche et de la gauche radicale, auxquels se sont ajoutés les communistes, le groupe de l'unité ouvrière et quelques « isolés ». Les socialistes et les radicaux-socialistes, sans une défaillance et avec une forte discipline, ont formé le gros bataillon de l'armée cartelliste. Ils ont donc triomphé et leur association au pouvoir peut être considérée, jusqu'à nouvel ordre, comme consolidée.

Mais que vaut leur laborieux travail ? Ce sont les crédits militaires qui ont fait une forte partie des réductions de dépenses, et l'on peut se demander, en dépit des déclarations ministérielles, si l'on n'a pas été, dans ce domaine, un peu vite. On attend 900 millions d'un contrôle fiscal sévère, et l'on aura, selon toute vraisemblance, de ce côté, des déconvenues. Surtout, ce sont des impôts nouveaux qui ont été votés ou des impôts anciens qui ont été majorés, souvent d'une manière imprudente, d'autres fois d'une façon qui frise la pure et simple confiscation ; témoin cet article 83, qui comporte une surtaxe sur les salaires et traitements et contre lequel s'élèvent déjà de nombreuses protestations. Les contribuables ayant des traitements et salaires s'échelonnant de 20,000 à 55,000 fr. se trouveront, par exemple, surchargés de 30 à 33 %, selon un barème publié mardi soir par le Temps.

On se défend mal contre un sentiment de gêne et d'inquiétude, au terme de ce long débat incohérent, exténuant, dominé par de mesquines considérations de tactique parlementaire, beaucoup plus que par un vrai souci des grands intérêts qui étaient en cause. Ainsi s'est exprimé, avec une mesure et une modération notoires, un journaliste catholique, M. Gaston Tessier, dans un journal qui n'a aucun parti pris d'opposition au gouvernement : L'Aube. On peut acquiescer à cette appréciation, qui est celle que nous avons nous-même recueillie auprès de députés du centre gauche. Certains articles de Paris-Midi, de la République, de l'Ère nouvelle, de l'Œuvre, tous organes radicaux, renferment aussi, sur la séance de la Chambre, sur son extraordinaire travail et sur les intrigues auxquelles il a donné lieu, soit des critiques, soit des réserves.

En fait, les socialistes français viennent de se livrer à une grande opération politique. Dans leurs rangs, d'abord, la tendance Renaudel l'a emporté sur la tendance Léon Blum. Ce dernier a contribué à faire écarter, lors de la récente session du Conseil national du parti, l'adhésion de principe à la participation au pouvoir. Mais ceux qui désirent cette participation ont pris leur revanche en entraînant le parti tout entier à l'abandon d'un certain nombre d'articles de son programme, ce qui a permis le vote des projets financiers et barré la route à la concentration, par-dessus tout redoutée, parce qu'elle serait la fin de la mainmise socialiste sur le parti radical. Intransigeants, les socialistes, comme ils l'ont fait deux fois déjà, depuis le 8 mai, rompent le cartel politique et c'est la concentration. Conciliants, ils le maintiennent, mais en jetant par-dessus bord, au moins pour un temps, le monopole des assurances et celui de l'importation des pétroles, la suppression des titres au porteur, la réduction massive des dépenses militaires. C'est ce que M. Renaudel a appelé, dans ses explications de vote, accepter les

projets financiers, non pas parce que satisfaisants, « mais pour éviter le pire », entendez, encore et toujours, la concentration.

Au dire de M. Marcel Lucain (Paris-Midi), elle fut sur le point de se faire, samedi soir, mais les chefs du centre se seraient dérobés aux avances radicales et les socialistes, voyant le danger, auraient alors assoupli leurs formules de « surtaxe de crise ».

Telle fut, en cette affaire, la malheureuse part de l'intrigue politique. Et maintenant, les éléments modérés du radicalisme regardent vers le Sénat, dont ils espèrent qu'il n'imitera pas leur faiblesse et redressera leurs plus grosses erreurs. La Haute-Assemblée y paraît bien décidée, si l'on s'en rapporte aux déclarations de quelques-uns de ses membres et aux votes déjà acquis de sa commission des finances. Mais, cette manière de laisser consciemment au Sénat le soin de mettre un terme aux excès fiscaux, n'est-ce pas un autre aspect, lui aussi aventureux et dangereux, du jeu politique ? Pour tout dire, de jeux de ce genre, est-ce bien l'heure ?

Ce l'est d'autant moins que l'agitation des contribuables se poursuit. Les descriptions qu'en donne la presse peuvent en grossir l'importance. Elle appelle aussi, quant aux procédés, maintes réserves. Mais elle existe et se propage. C'est dans une atmosphère de sérénité et de paix intérieure que M. Poincaré a rétabli la confiance, en 1926. Cette atmosphère manque en ce moment.

E. B.

A la commission sénatoriale

Paris, 16 février.

La commission sénatoriale des finances a décidé de substituer au nouveau barème institué par la Chambre pour l'impôt général sur les revenus une majoration exceptionnelle uniforme de 10 % de cet impôt.

La commission a adopté par 14 voix contre 10 l'article du projet financier concernant les réductions de crédits militaires, ainsi que l'article concernant la réduction du nombre des officiers et la motorisation de l'armée.

La commission avait auparavant entendu M. Daladier, qui a exposé ses vues sur la réforme du statut militaire et qui a instamment demandé le vote de ces articles qui ne portent aucune atteinte à la défense nationale. Il a déclaré qu'il n'hésiterait pas à prendre les initiatives nécessaires s'il apparaissait à l'avenir que la sécurité du pays était compromise par de telles économies.

M. Lamoureux avait également insisté auprès de la commission pour qu'elle consente au rétablissement de la plupart des économies qu'elle supprimait. La commission a cependant maintenu la plupart de ses décisions.

Paris, 17 février.

Après avoir entendu un exposé du général Bourgeois montrant le danger des propositions de diminution des crédits concernant le ministère de la défense nationale, le groupe de l'Union républicaine du Sénat s'est prononcé à l'unanimité pour le maintien de ces crédits.

Les protestations des contribuables

Paris, 16 février.

La fermeture des magasins et boutiques a été annoncée par un petit papillon portant ce texte : « Fermé par mesure de protestation. Pas d'impôts nouveaux ! Des économies massives ! Egalité fiscale ! »

Le quartier de l'Opéra, où les commerces de luxe sont très nombreux, a pris son aspect du dimanche. En certains endroits de la ville, où les commerçants n'ont pas fermé, des membres des comités de protestation se rendent dans les boutiques pour obtenir que leurs propriétaires se joignent au mouvement.

Plusieurs magasins ont apposé une affiche protestant contre le mouvement de grève et restent ouverts.

Paris, 17 février.

En plus de la manifestation des commerçants de Paris et de la banlieue, il y a eu de nombreuses protestations contre les impôts nouveaux. En province, dans beaucoup de grands centres, la majeure partie des commerçants ont fermé leurs magasins.

Paris, 17 février.

Tous les commerces de gros du quartier des Marais ont fermé les magasins, ainsi que les commerces de luxe du faubourg Saint-Honoré et de la rue de la Paix. Au 20^{me} arrondissement, tous les magasins étaient fermés.

Les fermetures ont été peu nombreuses dans les quartiers excentriques et dans la périphérie. Les boutiques d'alimentation sont restées ouvertes.

Paris est resté calme et on ne signale aucun incident grave. Cinq arrestations seulement ont été opérées. Deux étudiants ont été notamment arrêtés pour avoir jeté un flacon de liquide lacrymogène dans un grand magasin de la rue Lafayette.

D'autre part, les vitres d'une librairie ont été brisées rue Saint-Jacques et quelques groupes de manifestants ont été dispersés sans

difficulté sur les grands boulevards et dans le 20^{me} arrondissement.

Besançon, 17 février.

Le préfet a refusé de recevoir un ordre du jour de la Ligue des contribuables, qui contenait la menace de faire la grève de l'impôt. Une bagarre a eu lieu devant un café qui avait refusé de fermer ses portes.

Un conseil des ministres

Paris, 16 février.

Le conseil des ministres a décidé de demander à la Chambre un crédit de 500,000 francs afin de permettre au gouvernement français de s'associer à l'aide à porter aux victimes de la catastrophe de Neunkirchen.

Le président de la République a signé le décret promulguant la convention relative à la procédure de conciliation entre la France et l'Union soviétique.

Le gouvernement a décidé de participer à la cérémonie anniversaire de la mort de Briand, qui aura lieu le 7 mars, à Paris.

Le ministre du budget a déclaré qu'il s'efforcera d'obtenir du parlement le vote d'un texte qui pourra concilier les divergences entre la Chambre et le Sénat au sujet du douzième provisoire.

Où le rire ne perd pas ses droits

D'un journal parisien :

LETTRE OUVERTE

à Monsieur le ministre des affaires étrangères, Quai-d'Orsay, Paris.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous demander respectueusement une place quelconque à la Banque des règlements internationaux qui siège à Bâle (Suisse).

Je ne sais exactement le rôle que peut jouer cette banque dans les finances internationales, et même, jusqu'à présent, je n'ai pas marqué, pour les questions financières, un penchant très vif. Mais je pense n'être pas plus bête que tant d'autres et je ferai ce que l'on me dira de faire avec un zèle très vif, d'autant plus que j'aurai, monsieur le président, le souci de garder l'emploi que vous voudrez me faire la faveur de m'accorder.

J'ai appris en effet qu'un accord exempté, à Bâle, les fonctionnaires et les employés de la B. R. I. du paiement de l'impôt sur le revenu et sur le capital, à la condition que les employés ne soient pas de nationalité helvétique.

Je serai donc, pour peu que vous m'accordiez la fonction que je sollicite, un des rares citoyens qui pourront se ficher du tiers comme du quart et dédaigner toutes les discussions budgétaires qui finissent toujours pour le plus grand dommage du pauvre monde.

Et je pense bien, monsieur le président, que si, par malheur, éclatait une conflagration, le fait même d'avoir une situation en Suisse, le pays le plus neutre du monde, me mettrait au-dessus de la mêlée. Sans doute mon patriotisme est indubitable. Mais je suis certain qu'à mon âge je rendrais plus de service à mon poste qu'ou pût m'appeler l'autorité militaire.

L'expression « faire Suisse » a une signification chaque jour plus pleine de sens.

Je vous remercie d'avance, monsieur le président, tant j'espère que vous agréerez ma demande favorablement, et je vous prie de vouloir accepter le témoignage de mes sentiments les plus respectueux.

P. c. c. : D.

FRANCE ET ITALIE

Paris, 16 février.

Le Temps, ayant interrogé M. Herriot sur les paroles qui lui ont été prêtées à propos d'une récente réunion de la commission des affaires étrangères, a reçu de l'ancien président du conseil la réponse suivante :

« En effet, on me communique une série d'articles où s'étale un véritable roman-feuilleton. Le Popolo d'Italia, avec une extrême violence, met en cause mon excellent collègue Ybarnegaray et moi-même. Scandale inouï, paraît-il ; en plus, quelques injures pour la France. Le Lavoro Fascista envoie de Paris de prétendues informations. La Gazzetta d'Italia se déchaîne. Je ne suivrai pas ces messieurs dans leur polémique. La vérité est la suivante : dans une séance de la commission, M. Ybarnegaray m'a demandé si j'avais connaissance d'un accord entre l'Italie, l'Allemagne et la Hongrie. Il a posé la question dans les termes les plus réservés, sans rien affirmer ni insinuer lui-même. J'ai répondu que, durant mon ministère, aucun renseignement parvenu à ma connaissance n'avait confirmé cette supposition. Il n'a été parlé en rien de la Hongrie. Je pourrais me dispenser de répondre. Les déclarations de la commission des affaires étrangères n'ont rien de public. Elles nous appartiennent. Je sais bien que mes déclarations ne changeront rien à l'offensive entreprise ; mais on voit sur quels éléments de telles campagnes sont fondées. »

La Petite-Entente

Les ministres des affaires étrangères des trois pays de la Petite-Entente (Roumanie, Yougoslavie, et Tchéco-Slovaquie), réunis à Genève, mercredi, ont examiné la situation politique en Europe ainsi que, notamment, l'affaire de contrebande d'armes de Hirtenberg et l'état des travaux de la conférence du désarmement. Mais l'objet principal de cette réunion a été l'élaboration d'un pacte d'organisation de la Petite-Entente. Les trois hommes d'Etat ont pris les mesures nécessaires pour transformer la Petite-Entente en une organisation internationale éventuellement ouverte à d'autres Etats. Ils ont décidé la constitution d'un conseil permanent, comprenant les ministres des affaires étrangères des trois pays. Ce conseil, assisté d'un secrétaire permanent, se réunira trois fois par an, sa présidence étant dévolue à tour de rôle à chacun des trois ministres des affaires étrangères.

Il a été décidé que tout traité politique de chaque Etat de la Petite-Entente, tout acte unilatéral modifiant sa situation à l'égard d'un tiers Etat, tout accord économique ayant une portée politique importante exigeront le consentement unanime du conseil permanent. De même, les traités politiques actuels de chaque Etat de la Petite-Entente avec des Etats-tiers seront, autant que possible, unifiés. La politique commune sera inspirée par les principes généraux des grands pactes internationaux d'après la guerre. Enfin d'importantes décisions ont été prises en matière économique.

En ce qui concerne la contrebande d'armes de Hirtenberg, ils ont décidé d'attendre le résultat de la démarche faite auprès du chancelier Dollfus par la Grande-Bretagne et la France. On sait qu'un délai de quinze jours a été accordé au gouvernement autrichien pour que le matériel introduit en fraude soit retourné à l'expéditeur ou détruit. Si ces dispositions ne sont pas exécutées dans le délai prévu, les ministres de la Petite-Entente ont décidé de saisir le Conseil de la Société des nations d'une demande d'enquête.

MM. Bénès, Titulesco et Jevitch se sont également mis d'accord sur leur attitude à la conférence du désarmement.

Le pacte d'organisation de la Petite-Entente a été signé hier jeudi. L'accord sera soumis aux parlements des trois Etats avant la réunion, prévue en mai, des ministres de la Petite-Entente.

La franc-maçonnerie en Yougoslavie

Le chef des loges réunies « Yougoslavija », à Belgrade, a fait paraître une lettre, dans laquelle il résume le plan maçonnique contre l'Eglise catholique en Yougoslavie. En voici quelques extraits :

Il ne faut pas conclure un concordat avec le Saint-Siège. L'Eglise catholique yougoslave doit se séparer de Rome et se déclarer autonome. Dans l'intérêt de la justice sociale (!) il faut confisquer tous les biens de l'Eglise ; dans l'intérêt de la morale publique, qu'on abolisse le célibat ecclésiastique. Que le denier de Saint-Pierre ne puisse pas être employé à faire de la propagande hors du pays.

Il faut encore, afin d'accélérer l'assimilation des peuplades yougoslaves, qu'on introduise le mariage civil obligatoire et le divorce partout. Qu'on soumette tous les manuels de religion à une révision « moderne », qu'on en élimine tous les passages provocateurs contre les autres religions, comme aussi toutes les conceptions ridicules et surannées et qu'on les harmonise avec l'esprit « progressif » du temps. Dans le cas de nécessité, qu'on introduise une « religion d'Etat ».

Un journaliste catholique, après avoir noté que ce plan maçonnique est depuis longtemps à l'étude, a ajouté : « Nous pouvons être reconnaissants à M. le « Grand orateur » de nous avoir découvert ces choses importantes, et de nous avoir donné des informations autorisées. Au moins, nous savons maintenant à quoi nous en tenir. Maintenant, personne, du côté des franc-maçons, ne peut se cacher, et personne, du côté des catholiques, ne peut douter davantage. Il est très intéressant de noter que, parallèlement à ces propositions, les franc-maçons ont proposé récemment la séparation de l'Eglise et de l'Etat, en Yougoslavie. Ce qui est le plus important dans tout cela, c'est que M. le « Grand orateur » se met au principe : *Cuius regio illius religio*. Il voudrait fixer nos relations religieuses d'après ce principe, c'est-à-dire : forcer tous les catholiques à embrasser l'orthodoxie (la proportion est de 6 : 7). »

250^{me} anniversaire de la victoire de Sobieski sur les Turcs

On nous écrit : L'année présente 1933 marque le 250^{me} anniversaire de l'éclatante victoire remportée, sous les murs de Vienne, par le roi de Pologne Jean Sobieski, sur les Turcs, dont la formidable armée, sous les ordres de Kara Moustapha, s'appropriait déjà à enlever la place et de là à fonder sur l'Europe chrétienne, péril le plus effroyable qu'ait couru la chrétienté depuis Charles Martel et la bataille de Poitiers ! En cette année, que d'auteurs ont appelé l'année de Sobieski, la Pologne, à l'instar d'autres nations, France, Italie, Autriche, Hongrie, se dispose à donner un éclat inaccoutumé à la célébration du glorieux anniversaire. Un comité s'est déjà constitué à Varsovie, dont font partie 200 organisations et sociétés savantes, académiques, militaires, professionnelles et sociales ; il a fixé le programme grandiose des solennités qui s'échelonnent, du 12 au 17 septembre prochain. Celles-ci débiteront par des cérémonies religieuses dans les sanctuaires auxquels se rattache le souve-

nir de l'héroïque soldat-roi. Un cortège historique, une revue militaire, des représentations de gala d'une nouvelle pièce sur la défense de Vienne les cloront. Une exposition qui s'annonce magnifique réunira les souvenirs du glorieux passé. Le butin de Vienne y figurera, pour autant qu'on en possède encore des vestiges.

L'attentat contre M. Roosevelt



M. CERMAK, maire de Chicago, qui a été grièvement blessé lors de l'attentat contre M. Roosevelt.

Miami (Floride), 16 février. Au moment de son arrestation, l'auteur de l'attentat contre M. Roosevelt, Zingara, a déclaré : « Ça m'est égal, j'ai tout de même eu Cermak ! »

L'auteur de l'attentat était un ennemi personnel du maire de Chicago. La police a eu mille peines à le protéger contre la foule. La police de l'Illinois a donné l'ordre de mettre en état d'arrestation dix-huit personnes originaires de Chicago, qui se trouvaient à Miami. Douze d'entre elles passent pour appartenir à la bande d'Al Capone. D'autre part, la police a fait des perquisitions chez plusieurs, à Chicago.

Joë Zingara a fait à la police les déclarations suivantes :

« Il y a quelques années déjà, j'ai essayé de tuer le roi d'Italie. Je regrette de n'avoir pas tué Roosevelt. Je désire tuer tous les présidents et tous les officiers. J'en veux aux gouvernements parce que, dans mon enfance, j'ai été obligé de travailler au lieu d'aller à l'école. Je suis malade parce que j'ai été forcé de travailler. Je ne suis membre d'aucun parti, mais je crois au bolchévisme. J'ai préparé tous mes plans et pris mes décisions de mon propre chef. » Zingara a ajouté qu'il avait acheté son revolver dans l'intention de tuer le président Hoover. Ayant lu dans un journal que M. Roosevelt allait venir à Miami, Zingara décida de tirer sur le nouveau président. Il a déclaré, en outre, avoir perdu aux courses plus de 200 dollars.

On mande de Paterson (New-Jersey) que Zingara est un Italien arrivé aux Etats-Unis il y a neuf ans. Il fit partie de l'Union des travailleurs du bâtiment.

La police a arrêté un nommé Andrea Valenti, qui logeait dans la même maison que Joë Zingara.

Miami, 16 février.

L'état du maire de Chicago est grave, mais pas critique pour le moment.

La police a inculpé Zingara de tentative de meurtre. La peine prévue pour cette accusation est 20 années d'emprisonnement. En cas du décès d'un des blessés, l'inculpé serait passible de la peine de mort.

L'émeute de Bucarest domptée

Bucarest, 16 février.

Les ouvriers barricadés dans les ateliers de chemins de fer, à Bucarest, ont tiré des coups de revolver sur la police. Un agent a été tué ; plusieurs ont été blessés. Les forces de police ne sont pas intervenues, afin d'éviter une répression sanglante.

Les représentants du Parquet ont intimé l'ordre aux ouvriers de quitter les ateliers. Aux trois sommations, les ouvriers ont répondu par des coups de revolver. La troupe a riposté. Les ouvriers ont fait leur soumission et ont évacué les ateliers. Trois ouvriers ont été tués. Il y a un soldat tué et vingt-deux blessés.

Le travail a repris dans toutes les usines.

La prohibition de l'alcool abolie aux Etats-Unis

Washington, 17 février.

Le Sénat américain a voté, hier, jeudi, l'abrogation de la loi de prohibition de l'alcool, par 63 voix contre 23. Une majorité des deux tiers est également nécessaire à la Chambre des représentants. La résolution du Sénat devra alors être ratifiée par les trois quarts des conventions des 48 Etats. En tant qu'amendement constitutionnel, cette résolution n'a pas à être soumise au président.

De la bonne humeur en tubes

se vend partout sous le nom de crème Ravzite, qui supprime le blaireau, l'eau et le savon pour se raser. On l'étend en un clin d'oeil avec le doigt et le rasoir glisse. Plus de coupure, ni d'irritations ; une sensation de fraîcheur délicate. 917-7

Tube d'essai (30 barbes) contre 1.50 en timbre à Uhlmann-Eyraud, S. A., Genève, en se recommandant de ce journal.

En Allemagne

Le Conseil d'empire contre le gouvernement

Berlin, 17 février.

Le Reichsrat a tenu hier, sous la présidence de M. Frick, ministre de l'Intérieur du Reich, une séance plénière à laquelle la Prusse était représentée, pour la première fois, par les délégués des commissaires du Reich.

Dès l'ouverture de la séance, le représentant de la Bavière, M. Sperr, directeur ministériel, a donné lecture d'une déclaration disant que les Etats devaient être représentés au Reichsrat indépendamment du Reich et que la participation de commissaires du Reich était anti-constitutionnelle.

Le représentant de Bade, M. Fest, a déclaré se rallier au jugement de la Cour suprême, à teneur duquel « des fonctionnaires du Reich ne peuvent représenter un Etat. Il a demandé d'ajourner les délibérations jusqu'à ce que la Cour suprême se soit prononcée. »

Le représentant de sept provinces rhénanes protesta, à son tour, contre la présence de commissaires du Reich, de même que le représentant de la Hesse.

Finalement, par 39 voix contre 26 et une abstention, le Reichsrat a décidé de prendre connaissance de la nomination des nouveaux plénipotentiaires sans se prononcer sur le problème de droit et de ne prendre que les décisions les plus urgentes en attendant le prononcé de la Cour suprême.

Ont voté pour : la Bavière, la Saxe, le Wurtemberg, Bade, Hesse, Hambourg, Brême, Lübeck, Schaumbourg-Lippe et sept provinces rhénanes ; contre : la Thuringe, le Mecklembourg-Schwerin, l'Oldenbourg, le Brunswick, l'Anhalt, la Lippe et le Neustrelitz.

Les représentants de ces derniers Etats ont déclaré qu'ils reconnaissent comme légal le gouvernement des commissaires de Prusse.

La Cour suprême de Leipzig donne raison au « Vorwärts »

Leipzig, 17 février.

Le Tribunal du Reich a décidé que l'interdiction du *Vorwärts*, organe du parti socialiste allemand, prononcée il y a 15 jours pour publication du manifeste électoral socialiste, l'a été à tort et doit être rapportée.

Les Etats-Unis et les dettes de guerre

Parlant, l'autre jour, à l'Ecole de droit de Washington, M. Rainey, chef du groupe démocrate à la Chambre des représentants, a déclaré que « toute répudiation, sous une forme ou l'autre, des dettes de guerre devait être considérée comme un acte inamical devant entraîner des mesures de représailles. »

M. Rainey a rappelé à ce propos une visite que M. Viviani aurait faite à la Chambre américaine deux semaines après l'entrée en guerre des Etats-Unis et au cours de laquelle le ministre français aurait demandé d'urgence un prêt de 50 millions de dollars et l'envoi d'une division, insistant sur le fait que cela ne vaudrait pas grand-chose pour la France « que de lui avancer de l'argent sans envoyer d'hommes. »

M. Georges Lechartier a marqué, dans les *Débats*, ce qu'avait d'imprécis et même de faux les affirmations de M. Rainey. Les Etats-Unis sont entrés en guerre le 2 avril 1917. L'arrivée de la mission Joffre-Viviani en Amérique est du 25 avril. M. Viviani s'est présenté au Congrès, à Washington, pour la première fois, le 2 mai, en compagnie de l'ambassadeur Jusserand.

Il y avait donc un mois, et non deux semaines, que les Etats-Unis étaient dans la guerre. Or, entre le 2 avril et le 2 mai, avaient eu lieu, à la Chambre des représentants et au Sénat américain, les séances enthousiastes que nous rappelions mardi et au cours desquelles MM. Montague et Graham, à la Chambre, et MM. Cummins et Kenyon, au Sénat, demandèrent qu'un traitement exceptionnel fût accordé à la France, « afin que jamais les sommes qui lui seraient prêtées ne lui fussent réclamées ». Si cette proposition ne fut finalement pas inscrite dans la loi, ajoute M. Lechartier, « ce fut uniquement sur la demande expresse du président du Conseil français, qui déclara que la France fût traitée sur le même pied que les autres associés des Etats-Unis ». On a oublié cette intervention aux Etats-Unis et même en France (voir M. Herriot, qui s'acharne à vouloir payer l'annuité du 15 décembre comme il s'acharne à vouloir faire passer pour un acte méritoire le pacte franco-russe de non-agression qu'il a signé).

D'autre part, le vote des crédits aux alliés ayant eu lieu, à l'unanimité des deux Chambres, le 17 avril, M. Viviani était en retard, le 2 mai, pour les demander, et M. Rainey, tout autant, pour les promettre.

La France, a conclu M. Lechartier, n'a rien demandé en 1917. On lui a tout offert. Elle a cru de sa dignité de ne pouvoir accepter. Ce sont là « points d'histoire » qu'il serait bon que M. Rainey et beaucoup de membres du Congrès n'oublissent pas trop à l'heure actuelle.

La grève des Asturies

Madrid, 16 février.

La grève des mineurs des Asturies a été marquée par des troubles graves. Les extrémistes ont fait éclater une bombe à la succursale de la Banque des Asturies et ont lancé quatre bombes contre la coopérative socialiste. Les dégâts sont très importants. Les lignes électriques ont été coupées.

Les extrémistes, profitant de l'obscurité, se sont livrés à des actes de violence. De violentes collisions se sont produites avec la force publique.

A 1 heure du matin, on comptait de nombreux morts et blessés.

Santé publique

La grippe

Le directeur de la Santé publique de Rio de Janeiro a réquisitionné un vapeur afin d'isoler éventuellement les personnes atteintes de grippe provenant d'Europe et des Etats-Unis.

Une dépêche de Rio ayant annoncé que les autorités brésiliennes retenaient au large le vapeur anglais *Darro*, où se seraient déclarés de nombreux cas de grippe, l'agence Reuter affirme qu'il n'y a pas de cas à bord du *Darro*, mais que plusieurs cas ont été signalés sur un autre vapeur en rade de Rio de Janeiro.

La variole aux Indes

Plus de 900 personnes ont déjà succombé à l'épidémie de variole qui s'est déclarée à la fin de décembre à Bombay (Indes anglaises). Pour les quatre derniers jours, le nombre des morts s'élève à 129.

FAITS DIVERS

ETRANGER

L'accident de mine de Silésie

Hier jeudi, à midi, on avait retiré les corps de trois nouveaux mineurs ensevelis sous une galerie de la mine Reine-Louise, à Hindenburg (Silésie). L'un des quatre mineurs retirés mercredi est décédé, ce qui porte à trois le nombre des mineurs encore vivants. Trois autres ouvriers sont encore ensevelis. Deux d'entre eux sont morts.

Vol à Milan

Pendant la nuit de mardi à mercredi, des individus ont pénétré au siège de la manufacture Lana, à Milan. Ils ont enfoncé un coffre-fort et se sont emparés de 800,000 lires en titres au porteur, en chèques et en argent. Les séries et les numéros des titres ont pu être communiqués aux banques. Les voleurs sont donc dans l'impossibilité de les encaisser.

SUISSE

Les incendies de Lausanne

Nous avons relaté les quatre incendies qui ont successivement éclaté mercredi, dans les combles de quatre maisons de Lausanne, au-dessus de la gare. La série a continué jeudi. A 9 h. du matin, le corps des pompiers lausannois était de nouveau alarmé pour un incendie qui venait d'éclater dans un gros pâté de maisons, à la rue Pichard.

Le feu éclata avec la même soudaineté dans les combles, dont les habitants n'eurent que le temps de s'enfuir. Un jeune homme, qui se trouvait encore au lit, dut s'en aller par les toits.

Pendant que les pompiers étaient encore à l'œuvre on signala un commencement d'incendie à l'hôtel des Voyageurs, au Grand-Saint-Jean. Mais il ne s'agissait que d'un feu de cheminée.

Les cinq autres incendies sont évidemment l'œuvre de criminels.

Le crime de Roggwil

Ghidorzi et Klaus ont fait des aveux complets. L'assassinat du vieux Glur a rapporté cent francs !

On a retrouvé dans la maison du crime 400 francs qui avaient échappé aux assassins. Ghidorzi était en relations avec une femme de Roggwil, ce qui fait qu'il connaissait les lieux.

Klaus est un voleur invétéré.

On reste confondu de l'audace et du cynisme de ce trio, venu à Roggwil en plein midi, pour s'y promener toute une demi-journée, y festoyer joyeusement et y faire de la musique en attendant l'heure du crime.

On voit bien que ces gaillards-là savaient qu'ils ne risquaient pas l'échafaud !

En ramassant du bois mort

Hier jeudi, une jeune femme du village d'Aureggio, dans la vallée d'Onsernone (Tessin), Dorina Venone, âgée de vingt ans, qui ramassait du bois mort, a glissé et est tombée dans un précipice profond de 200 m. Elle a été tuée sur le coup.

LES SPORTS

Le football

Le match de demi-finale de la coupe suisse de football Bâle-Lausanne sera disputé le 5 mars, à Bâle, et non à Berne.

Le match Suisse-Belgique se jouera le 12 mars, à Zurich. Il sera arbitré par l'Anglais Rous.

Le kilomètre lancé de Saint-Moritz

Voici les résultats du kilomètre lancé de Saint-Moritz, disputé mercredi :

Classe skis spéciaux : 1. Huber, de Kitzbuhel, moyenne : 126 km. 983 à l'heure ; vitesse maximum 134 km. 529 à l'heure ; 2. Gasperl, de Kitzbuhel, moyenne : 124 km. 913 à l'heure ; vitesse maximum ; 130 km. 909.

Classe skis de course : 1. Kainersdorfer, d'Unterwasser, moyenne 124 km. 913 à l'heure, vitesse maximum 130 km. 62.

Les concours de Villars-Bretaye

On travaille activement, à Bretaye, à mettre en état le grand tremplin de saut « Chamois-saire », où apparaitront, dimanche, les grands champions du ski, tels que les frères Raud (dont l'un, Berger, est champion olympique), le nouveau champion du monde du saut Marcel Reymond, de Sainte-Croix, et d'autres encore.

Des épreuves de marche civiles et militaires

Le comité d'organisation du tour pédestre du Léman, présidé par M. le colonel commandant de corps Guisan, vient de décider que les différentes épreuves de marche qu'il fait disputer annuellement auront lieu en 1933 les samedi 9 et dimanche 10 septembre.

Le IV^{me} tour pédestre du Léman sera effectué cette année dans la direction Lausanne, Genève, Evian, Saint-Maurice, Montreux et Lausanne.

ARCHÉOLOGIE

L'emplacement de la ville gauloise de Gergovie

Jusqu'à présent, les archéologues situaient Gergovie (la ville gauloise où, en 53 avant Jésus-Christ, Vercingétorix résista victorieusement à César) à six kilomètres au sud de Clermont-Ferrand. Une découverte, qui a donné lieu, vendredi dernier, à une communication de M. Audollent, doyen de la Faculté des lettres de Clermont, à l'Académie des inscriptions dont il est membre, semble ébranler la tradition.

C'est à Maurice Buset, professeur de dessin au lycée Henri-IV, à Paris, qu'on doit cette découverte. En mars de l'an dernier, Maurice Buset, peintre de l'Auvergne et de ses pays, dont il a fixé sur la toile les aspects multiples et la beauté, se trouvait à 2 kilomètres au nord de Clermont-Ferrand, sur un plateau basaltique d'accès difficile, connu sous le nom des « Côtes de Clermont ».

Il eut la surprise d'y trouver une quantité d'abris à coupoles avec voûte à encorbellement, des restes nombreux de fortifications en pierre sèche, caractéristique de l'oppidum gaulois, tel que l'a décrit Jules César, d'énormes murailles épaulées par de robustes contreforts.

Il paraît impossible d'attribuer à ces vestiges une date même approximative. Ce sera l'œuvre des archéologues, qui vont se précipiter vers le nouvel oppidum. Si on la compare à Alésia, l'antique capitale des Mandubiens, qui couvre 97 hectares, et au Mont-Bouvier, dans la Nièvre, la Bibracte des Eduens, qui a une superficie de 135 hectares, la nouvelle cité gauloise serait la plus grande qu'on connaisse puisqu'elle ne mesurerait pas moins de 250 hectares.

Ce qui est curieux, c'est qu'on ne se soit jamais douté de son existence.

Echos de partout

LES PLAINTES DES CONTRIBUABLES FRANÇAIS

De M. Maurice Prax, dans le *Petit Parisien* :

Tous les contribuables, tous les travailleurs, tous les consommateurs en France, c'est-à-dire tous les Français, vont avoir, ces jours-ci, les regards tournés vers le Sénat. Du Sénat ils attendent justice, protection et pondération.

Le Parlement, qui a supprimé le travail de nuit dans les boulangeries, a passé toute une nuit à faire un travail qui n'a pas toujours été un bon travail. Toute une nuit il a pétri des impôts, des taxes et des surtaxes qui, si le Sénat n'intervient pas discrètement, mais fermement, mettraient l'ensemble de la population française dans le pétrin.

Il n'est vraiment pas possible que certaines de ces dispositions fiscales enfourchées à la Chambre, à l'heure blême des exécutions capitales, ne soient pas amendées, corrigées ou supprimées par la Haute Assemblée.

Tous les Français qui ont un peu de tête sont prêts à reconnaître que le rétablissement — au moins partiel — de notre équilibre financier est une inéluctable nécessité nationale.

Tous les Français ayant dépassé l'âge de sept ans se rendent parfaitement compte de la situation et n'attendent pas que le trou béant de notre déficit soit miraculeusement comblé par des lingots d'or tombés du ciel.

Ainsi, tous les Français susceptibles de faire quelques sacrifices s'attendaient bien qu'il leur fût demandé, selon la gentille formule si insidieusement législative, « un effort fiscal exceptionnel et provisoire ». Exceptionnel, comme toujours ! Et provisoire jusqu'à l'heure du jugement dernier !

Seulement, il ne s'agit plus de sacrifice. Quelques-uns des impôts votés par la Chambre ne gardent même plus, du fait de leur outrage, un caractère fiscal. Ce n'est plus de la contribution, c'est de la confiscation. Telle est incontestablement la surtaxe de crise, qui serait une sorte de razzia légalisée. On ne peut tout de même pas admettre, si obéissant contribuable que l'on soit, que les choses se passent en France comme au milieu du désert.

Si, au moins, ces taxes d'une inconcevable rigueur étaient de nature à rétablir notre équilibre financier ! Mais elles ne peuvent qu'aggraver notre mal. Elles ne peuvent que jeter à terre tout ce qui, chez nous, tient encore debout. Elles ruineront définitivement notre industrie, notre commerce, notre travail. Elles paralysaient l'action, l'initiative, l'intelligence. Elles supprimeraient radicalement le luxe — qui est, paraît-il, une richesse française. Elles inciteraient à la fraude. Elles développeraient encore le mal de la thésaurisation.

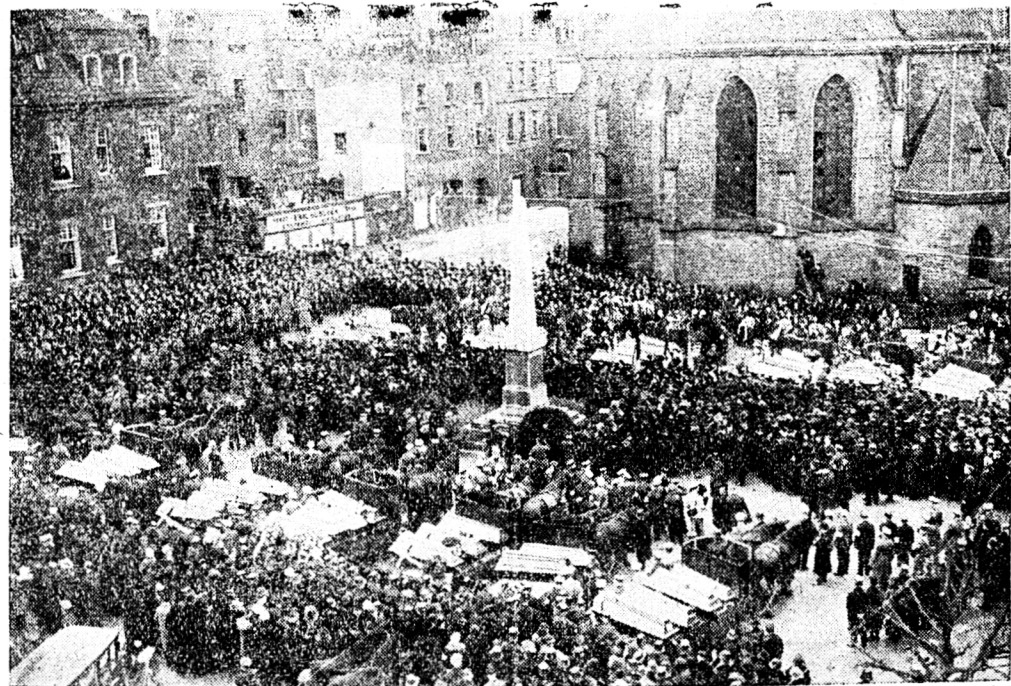
Surtaxer de 20, de 30, de 40 % — voire de 50 % — les bénéfices d'un contribuable, ce n'est certes pas difficile. Mais le contribuable devrait supporter en outre et payer en outre tous les autres impôts qui le frappent directement ou indirectement. Ainsi, le fisc finirait par lui prendre exactement tout ce qu'il gagne.

Le Sénat, assurément, amènera telles de ces mesures spoliatrices qui ne redresseraient pas notre budget, qui ne donneraient pas de pain aux malheureux qui en manquent, mais qui déclenchaient sur tout le pays la crise totale, en tarissant les dernières sources de notre activité, en décourageant, enfin, et la volonté et la bonne volonté des citoyens français.

MOT DE LA FIN

A la grande séance de la Chambre française où le nouveau cabinet a triomphé, M. Lamoureux, ministre du budget, détaillait indéfiniment toutes les matières encore imposables : — Il faut frapper ceci !... Il faut frapper cela ! — Frappe, mais écourté, lui cria un député,

LA CATASTROPHE DE LA SARRE



LES FUNÉRAILLES DES VICTIMES

Soixante-trois cadavres ont été relevés après l'explosion du gazomètre de Neunkirchen.

Grand Conseil neuchâtelois

Le Grand Conseil neuchâtelois a tenu hier jeudi une session extraordinaire au cours de laquelle il a autorisé le Conseil d'Etat à accepter un prêt de 8 millions à 2 % l'an, que la Confédération accorde pour en mettre le montant à la disposition des communes particulièrement chargées par les dépenses de chômage.

Il a modifié la loi sur la police des habitants en accordant aux communes la possibilité de donner des permis de séjour, puis il a voté sans opposition un décret autorisant les communes à prolonger la scolarité obligatoire.

Une longue discussion a surgi à propos de l'heure de fermeture des magasins. Des associations d'employés demandaient que les magasins fussent fermés le samedi à 5 heures, mais les détaillants et négociants ne voulaient qu'aucune décision ne fût prise sans une entente entre eux. C'est cette opinion qui a finalement prévalu et le Grand Conseil a voté le projet soumis par le Conseil d'Etat par opposition à celui d'une commission spéciale. Il a ensuite limité l'activité des mécaniciens-dentistes de façon à en diminuer le nombre.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Le prix du bétail de boucherie

On observe depuis peu sur le marché du bétail de boucherie une nervosité croissante à laquelle la baisse des prix de la viande paraît avoir contribué. De nombreux agriculteurs ont perdu toute confiance dans l'allure normale du marché. On se défait de tous les animaux disponibles, lors même qu'ils sont insuffisamment engraisés, et on les jette sur le marché à des prix souvent dérisoires. Cet état de choses ne fait qu'aggraver la situation. Le marché ne peut absorber qu'une quantité déterminée de bétail de boucherie correspondant aux besoins de la consommation de viande, et toute offre excédant ces besoins n'a pour effet que de rendre l'écoulement plus difficile et d'aboutir à une nouvelle pression sur les prix.

Sur le désir de l'Office central suisse pour la mise en valeur du bétail de boucherie, l'Union suisse des maîtres bouchers et le syndicat des marchands de bétail ont donné leur approbation à l'appel que voici, adressé aux propriétaires de bétail de boucherie :

« Il convient de mettre instamment en garde aujourd'hui les agriculteurs contre des ventes précipitées, afin de prévenir une nouvelle baisse des prix du bétail de boucherie. Toute surabondance de l'offre de bétail insuffisamment engraisé doit être évitée. Si, parallèlement, on s'attache à maintenir la production dans de sages limites et à restreindre notamment celle de pores de boucherie, on peut s'attendre à un assainissement du marché. Il est probable que, vers le printemps, l'offre de bétail de choix diminuera. Aussi paraît-il injustifié de vilipender les bêtes de boucherie de bonne qualité et de provoquer par là une nouvelle baisse des prix. »

NOS VIEUX CHÂTEAUX



Le château d'Aarwangen (Berne), bâti au XIII^{ème} siècle pour commander un passage de l'Aar; siège d'une seigneurie acquise par l'Etat de Berne en 1432, puis résidence baillivale. La tour, en blocs de tuf, a 32 mètres de hauteur.

NOUVELLES DE LA DERNIÈRE HEURE

L'attentat contre M. Roosevelt

Miami, 17 février.

(Havas.) — L'interrogatoire de Joé Zingara, accusé de tentative de meurtre sur la personne de M. Roosevelt, a commencé hier. L'assassin est toujours plein d'insolence; il s'est écrié : « Je ne veux personne pour m'aider. Vous êtes le juge et vous ferez ce que vous voudrez. » Le juge a renvoyé Joé Zingara en prison jusqu'à 11 heures ce matin, heure à laquelle il comparaitra de nouveau, assisté d'un avocat.

Washington, 17 février.

(Havas.) — M. William Morgan, chef de la Sécurité américaine, considère l'auteur de l'attentat contre M. Roosevelt comme un anarchiste assimilable à Czolgosz qui a assassiné le président Mac Kinley en 1901.

Autor de la prétendue alliance italo-germano-hongroise

Rome, 17 février.

Les journaux italiens s'élèvent contre le communiqué publié, hier jeudi, à propos de la nouvelle concernant un prétendu traité d'alliance italo-allemand-hongrois et se rapportant spécifiquement aux informations publiées par la presse étrangère. Les mêmes journaux font observer que, au contraire, les nouvelles concernant les déclarations de M. Herriot à la commission des affaires étrangères de la Chambre française sont, pour la première fois, publiées sous une forme catégorique par les journaux français : l'Ordre, le Journal des Débats, l'Europe, etc. Il paraît pourtant étrange, disent les journaux italiens de voir publier, maintenant seulement, un démenti sur un sujet qui, vu sa gravité et vu la haute personnalité en cause, aurait pu être publié immédiatement.

La Petite-Entente

Milan, 17 février.

Commentant les événements de Genève, de jeudi, le Corriere della Sera, écrit :

« Cette politique des blocs que la Société des Nations exclut et condamne et que l'Italie n'a pas voulu pratiquer, préférant respecter la cause de la collaboration européenne, est au contraire en plein développement sur le front danubien. Les Etats de la Petite-Entente ont renforcé encore plus leurs liens en concluant une vraie triple alliance (ce sont les journaux français qui le disent) non seulement contre la Hongrie, mais aussi contre l'Italie. Cette triple alliance contient des clauses qui ne se trouvent dans aucun pacte d'alliance et qui la font ressembler à une véritable confédération. Nous laissons aux lecteurs le soin de deviner quels sont les liens militaires unissant les trois gouvernements. On a l'impression que, en appuyant une politique impérialiste, certaine capitale joue avec le feu. »

Un appel pressant de M. Herriot

Paris, 17 février.

(Havas.) — M. Herriot, au cours d'une conférence ayant pour titre « La France et les Etats-Unis, l'Amérique et nous », a adjuré les Français de ne rien faire et de ne rien dire qui puisse accentuer le malentendu qui semble s'être élevé entre la France et les Etats-Unis à propos des dettes de guerre, et de ne gader que le souvenir des soldats américains qui ont combattu pour la France.

Adhésions

au parti national-allemand

Berlin, 17 février.

M^{me} Clara Mende, qui a quitté il y a quelques jours le parti populaire allemand, vient d'adhérer, dit le Lokalanzeiger au parti national-allemand. Alfred von Wegerer, l'éditeur de la revue Berliner Monatshefte, l'apôtre de la lutte contre le « mensonge de la responsabilité de la guerre », a adhéré également au parti national-allemand.

Socialistes et communistes allemands

Berlin, 17 février.

Parlant hier soir à une manifestation du « Front de fer », M. Paul Læbe, ancien président du Reichstag, s'est prononcé pour la création d'un front unique entre socialistes et communistes.

A la Chambre anglaise

Londres, 17 février.

(Havas.) — Avant le vote sur la motion de blâme travailliste, M. Macdonald s'est levé pour défendre le gouvernement national des reproches qui lui ont été adressés. Il voit la véritable solution du problème du chômage dans le retour du commerce international à la prospérité, ce qui l'amène à faire l'éloge de la conférence de Lausanne qui a sauvé l'Europe d'une catastrophe financière imminente et d'où est sortie l'idée de la conférence économique mondiale. M. Macdonald a terminé son discours sur un appel de confiance.

Malgré son écrasante majorité dans le scrutin, le cabinet n'a pas obtenu l'appui des libéraux. Le groupe des libéraux gallois récemment constitué par Lloyd George a voté unanimement contre le gouvernement, ainsi d'ailleurs que le major Nathan qui a récemment rejoint l'opposition. Sir Herbert Samuel et ses amis se sont abstenus. Seuls donc les libéraux simonistes figurent dans la majorité.

En fin de séance, la Chambre des communes a achevé la discussion en seconde lecture du projet de loi accordant la garantie du gouvernement britannique à l'emprunt autrichien.

Répliquant une dernière fois aux innombrables critiques soulevées par le projet, M. Hoare Beelisha s'est écrié : « Au Palais-Bourbon, on a accusé le gouvernement Paul-Boncour de sacrifier les intérêts de la France aux exigences de la politique britannique et ici on nous accuse de sacrifier les intérêts britanniques aux exigences de la politique française. En réalité le traité de Saint-Germain a été confirmé. Un point, c'est tout. »

Un discours de M. Winston Churchill

Londres, 17 février.

(Havas.) — « Je suis heureux que la France ait conservé une armée forte, alors qu'un nationalisme et un militarisme, plus dangereux encore que ceux de l'empereur Guillaume, sévissent en Allemagne », telles furent les paroles de M. Winston Churchill, ancien ministre, au cours d'un violent réquisitoire, le second de la journée, qu'il a prononcé, hier soir, jeudi, contre le gouvernement à Chingford. Le thème de ce discours, comme tous ceux de M. Churchill, a été l'appel à l'action. « Il est triste, s'est-il écrié, de voir un Parlement atteint de léthargie en face d'un gouvernement sans vie, alors que le sort du pays dépend avant tout de l'énergie avec laquelle seront traités les principaux problèmes qui nous assaillent. »

A l'université anglaise d'Oxford

Londres, 17 février.

(Havas.) — Une très vive émotion règne depuis un certain temps en Angleterre, à la suite d'un incident qui s'est récemment produit à Oxford, au cours d'une réunion tenue la semaine dernière par l'Oxford Union Association, qui groupe les étudiants et anciens combattants d'Oxford et qui avait voté une résolution déclarant que, en aucune circonstance, elle ne combattrait pour le roi et la nation. Les milieux conservateurs avaient aussitôt manifesté leur indignation et les protestataires avaient fait circuler des pétitions. L'affaire vient d'avoir son épilogue. Pendant une séance de l'Oxford Union Association, un groupe d'étudiants qui s'étaient donné rendez-vous devant le monument aux morts de l'université ont fait irruption dans la salle et, dans l'ordre le plus parfait, sont allés déchirer la page du registre où figurait la motion pacifiste. L'incident s'est déroulé si rapidement que personne n'eut le temps d'opposer la moindre résistance.

L'abrogation de la loi sur l'alcool aux Etats-Unis

Washington, 17 février.

(Havas.) — Il importe de préciser que la résolution portant abrogation de la prohibition adoptée par le Sénat (voir 2^{ème} page), ne semble pas pouvoir entrer en vigueur avant un an et que, d'autre part, le refus de treize Etats quelconque suffit pour empêcher toute modification dans la législation actuelle. Il reste enfin à signaler que l'importation de boissons alcooliques reste, aux termes de la résolution, soumise à la décision de chaque Etat américain.

Lettre pastorale

de l'évêque de Fribourg-en-Brigau

Fribourg (Bade), 17 février.

Mgr Græber, évêque de Fribourg-en-Brigau, a adressé aux fidèles une lettre qui sera lue, dimanche, dans toutes les églises du diocèse. L'évêque fait appel à tous les catholiques pour qu'ils se rangent derrière leurs chefs spirituels et veillent à ce que le mensonge et la calomnie, l'excitation et la haine ne continuent pas à souiller le nom allemand.

A la fin de sa lettre, l'évêque de Fribourg-en-Brigau ordonne que, chaque dimanche, après le sermon, une prière soit dite en commun pour la conservation de la foi en Allemagne.

Le nouveau cardinal Dolci

Cité du Vatican, 17 février.

L'Osservatore romano annonce que le secrétaire d'Etat du Vatican a transmis à Mgr Dolci, nonce apostolique en Roumanie, ses lettres de rappel. Après sa réception par le roi de Roumanie pour la présentation de ses lettres de rappel, le nonce partira pour Rome où il sera nommé cardinal.

Retour de Mgr Costantini

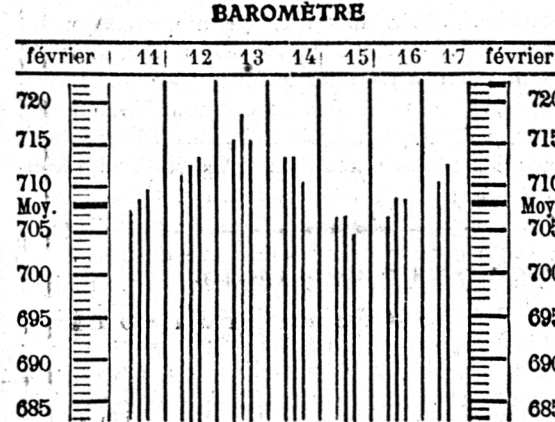
Cité du Vatican, 17 février.

Mgr Costantini, délégué apostolique en Chine, dont la santé laisse à désirer depuis quelque temps, a quitté la Chine pour rentrer à Rome.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

17 février

BAROMÈTRE



THERMOMÈTRE

février	11	12	13	14	15	16	17	février
7 h. m.	2	-3	-5	-4	-1	-5	-7	7 h. m.
11 h. m.	4	-1	-2	-1	0	0	-2	11 h. m.
7 h. soir	4	-1	-3	3	1	2		7 h. soir

LOTÉRIE DE LA CONCORDIA

Les détenteurs de billets non vendus sont priés de les rendre au plus vite ou d'en verser leur valeur au compte de chèques postaux : Loterie de la Concordia 112 1206.

LE STIMULANT
Apéritif au vin et quinquina

Les élections municipales espagnoles

Madrid, 17 février.

Le gouvernement a fixé la date des élections municipales au 30 avril prochain.

Une bombe en Espagne

Valence, 17 février.

(Havas.) — Cette nuit, une bombe a fait explosion dans une maison en construction. Un second engin a éclaté dans l'édifice en construction de la nouvelle faculté de médecine. Cette deuxième bombe était d'une grande puissance. Elle n'a cependant pas fait de grands dégâts.

Le survol du mont Everest

Londres, 17 février.

L'aviateur Fellowes, chef de l'expédition aérienne, qui doit essayer de survoler le mont Everest (Himalaya), a quitté l'aérodrome de Heston, près de Londres, hier jeudi, à destination de Marseille. Il est accompagné de sa femme et de deux autres pilotes : le marquis de Clydestale, membre du parlement, et M. Mac Intyre.

Ces quatre membres de l'expédition du mont Everest vont faire le voyage par la voie des airs en plusieurs étapes dans trois appareils de tourisme jusqu'à Karachi où ils retrouveront deux appareils destinés à survoler le mont Everest et qui auront été apportés par la voie de mer.

Dans une mine de Silésie

Berlin, 17 février.

(Wolff.) — Deux nouveaux cadavres ont été retirés hier soir de la mine « Reine Louise » à Hindenburg (Silésie). (Voir Faits divers.)

A l'Axenstrasse

Brunnen, 17 février.

Dans l'éboulement qui, le 6 février, a obstrué l'Axenstrasse et la ligne du Gothard, un bloc de rocher était resté suspendu et menaçait à tout instant de se détacher. Hier jeudi, le bloc a roulé au lac. Ainsi tout danger est écarté tant pour l'Axenstrasse que pour la ligne de chemin de fer.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Cercle de Saint-Pierre, section des hommes. — Ce soir vendredi, à 8 h. ½, enquête sur : L'activité humaine.

CHANGES A VUE

Le 17 février, matin

	Achat	Vente
Paris (100 francs)	20 22	20 42
Londres (1 livre sterling)	17 72	17 82
Allemagne (100 marcs or)	123	123 50
Italie (100 lires)	26 35	26 55
Autriche (100 schillings)	—	—
Prague (100 couronnes)	15 25	15 45
New-York (1 dollar)	5 14	5 18



Convalescence

Souvent, après une maladie, on reste sans forces, anémié; il faut cependant se remettre au travail, reprendre la tâche quotidienne, ce qui est difficile quand l'organisme est affaibli.

Un tonique reconstituant, que vous devez prendre, c'est le vin Tonique Tolédo qui, par sa composition, a une triple action : sur le sang, les nerfs, les os. A base de quina, extrait de viande, glycérophosphates et fer, le vin Tonique Tolédo est le fortifiant que vous devez essayer pour vous stimuler, vous rendre fort et vigoureux.

Agréable à boire, fortifiant, doué de propriétés apéritives, le vin Tonique Tolédo est indiqué comme tonique général et fortifiant à toutes les personnes ayant été atteintes de maladie.

Se vend dans toutes les pharmacies au prix de Fr. 5.— le flacon et au dépôt général : PHARMACIE PRINCIPALE, GENÈVE

VIN TONIQUE TOLEDO
Puissant reconstituant

Les variétés de pommes de terre recommandables pour la culture

L'Association suisse pour l'essai et l'approvisionnement en semences de pommes de terre et la Fédération suisse des sélectionneurs viennent à nouveau d'étudier la composition de cet assortiment pour 1933. Se basant sur les résultats des essais culturaux et les observations faites dans la pratique au cours de l'année écoulée, il a été décidé de maintenir l'assortiment 1932 en y adjoignant la variété « Alpha ».

L'assortiment pour 1933 comprend donc les variétés suivantes :

Variétés principales, réfractaires à la gale noire : Coucou, Américaine précoce*, Rosafolia, Erdgold, Merveille du monde*, Great Scot*, Roi Georges*, Alpha, Ackersegen, Jubel, Parnassia.

Variétés non réfractaires, admissibles durant la période transitoire : Early rose, Précoce jaune de Zwickau, Alma, Millefleurs, Jaune précoce de Boehm, Bleue de l'Odenwald, Up to date, Industrie, Centifolia, Wohlmann.

Comme à l'ordinaire, l'assortiment spécial de chaque organisation de sélectionneurs doit comprendre au maximum douze variétés choisies dans la liste ci-dessus. Les variétés désignées par * (Américaine précoce, Merveille du monde, Great Scot et Roi Georges) ont une importance locale ; il en est de même pour quelques variétés non réfractaires. Pour le rayon d'activité de chaque organisation, un assortiment de douze variétés suffit donc largement.

Au cours de 1932, de nombreux nouveaux foyers de gale noire ont été constatés, sans qu'il soit possible d'incriminer de récentes importations. On se rend toujours mieux compte qu'il ne peut plus être question d'étouffer cette maladie. C'est pourquoi l'adoption de variétés réfractaires constitue de plus en plus une tâche importante de notre culture de la pomme de terre. Au cours de ces dernières années, un grand nombre de variétés réfractaires ont été expérimentées en Suisse ; malheureusement, peu de celles-ci satisfont entièrement à nos exigences, de sorte que nous ne sommes pas encore en mesure d'établir un assortiment ne comprenant que des variétés réfractaires à la gale noire. En outre, les conditions météorologiques anormales de 1932 ont accentué chez certaines variétés les défauts qu'on leur connaît déjà ; par des mesures culturales appropriées, quelques-uns de ces défauts peuvent être évités ; d'autres se présenteront moins en année normale, et, en certaines régions, disparaîtront totalement. Il serait donc erroné de tirer des conclusions basées sur les observations d'une année et de renoncer définitivement à ces variétés. Une rapide description de leurs défauts et qualités permettra au cultivateur, aidé de ses propres observations, de se faire une idée juste sur la valeur réelle de ces variétés réfractaires à la gale noire.

1. Coucou (Couronne impériale réfractaire) (tubercules arrondis, aplatis, peau blanche, chair blanche, yeux peu profonds). — Sous le rapport du rendement, cette variété assez peu rustique n'a pas donné partout satisfaction, mais elle seule peut actuellement remplacer la Couronne impériale non réfractaire, à laquelle elle ressemble beaucoup à tous points de vue, y compris la qualité culinaire.

2. Américaine précoce (tubercules arrondis, peau blanche, chair blanche, yeux profonds). — Variété qui, en raison de sa forme irrégulière, de ses yeux profonds et de sa qualité de moëlle en moins bonne à mesure que la saison s'avance, ne peut guère être prise en considération que pour le ménage du cultivateur ou la vente en petites quantités. Dans les régions où cette variété n'est pas répandue, son introduction n'est pas à conseiller.

3. Rosafolia (tubercules allongés, peau rouge clair, chair blanche, yeux peu profonds). — Vu ses forts rendements et sa résistance à la maladie ordinaire et à la pourriture des tubercules, elle a été introduite dans l'assortiment depuis trois ans déjà. Malheureusement, sa précocité n'étant, ainsi qu'on l'avait espéré, pas suffisante, on ne peut la considérer comme pouvant remplacer l'Early rose ; c'est une variété mi-précoce. Ici et là, au cours de 1932, on a signalé chez elle des défauts. A son égard, et jusqu'à plus ample informé, une certaine réserve paraît indiquée : que, généralement, la vente des pommes de terre mi-précoces à peau rouge est plutôt difficile.

4. Erdgold (tubercules allongés, peau blanche, chair jaune, yeux peu profonds). — Par ses forts rendements, sa forme ordinairement plaisante et sa bonne qualité culinaire, cette variété a conquis, en peu d'années, une aire de production considérable. Malheureusement, les tubercules de l'Erdgold, dans certaines conditions, présentent des déformations, sont facilement atteints de verdissement et de taches de rouille dans la pulpe. Par des façons culturales appropriées, on peut, dans une certaine mesure, remédier aux deux premiers défauts. Il est reconnu que la déformation des tubercules (formation d'excroissances « poupées ») est moins fréquente lors de plantation à faible écartement. Le verdissement doit être attribué à la répartition très serrée des tubercules au pied de la plante, répartition certes avantageuse en elle-même, mais qui, en cours de croissance, amène à la surface du sol les tubercules les plus haut placés. Un fort butage, effectué soigneusement, peut y porter remède ; suivant le cas, après le passage du buttoir, il y a lieu de compléter le travail à la houe à bras.

La présence de taches de rouille dans la pulpe avait déjà été signalée ici et là. En 1932, le temps d'abord très humide, suivi d'une sécheresse extrême, permit à cette maladie de prendre un développement abominable.

inattendu. Les causes de cette affection n'étant pas connues, il n'existe encore aucun moyen de la combattre. Il semble cependant certain que la maladie n'est pas transmise par les semences. Nos connaissances actuelles permettent d'admettre que les dommages dus à ces taches de rouille se limiteront, en année normale, aux sols spéculés où ils avaient déjà été constatés avant 1932 sur des variétés sensibles. Il semble par conséquent indiqué de renoncer à la culture de l'Erdgold là où, constatée auparavant déjà, la maladie en question prit en 1932 une forte extension. Pour la plupart des agriculteurs, il n'existe cependant aucune raison de prendre une telle mesure.

5. Merveille du monde (tubercules arrondis, peau rouge clair, chair blanche, yeux peu profonds). — Cette variété ne peut être comptée au nombre des fines pommes de terre de consommation, mais elle se prête aux préparations culinaires les plus diverses. Dans le commerce, elle est dépréciée surtout par suite de sa couleur. Pour le producteur, il convient de signaler la difficulté qu'il y a d'obtenir des semences de qualité. D'une manière générale, l'extension de sa culture n'est pas à conseiller.

6. Great Scot* (tubercules arrondis, légèrement aplatis, peau blanche, chair blanche, yeux moyennement profonds). — Bonne variété, qui serait plus répandue si le renouvellement des semences était plus facile.

7. Roi Georges (tubercules arrondis, peau blanche, chair blanche, yeux moyennement profonds). — La culture de cette variété est limitée à quelques régions de la Suisse romande.

8. Alpha (tubercules arrondis, peau blanche, chair jaune, yeux peu profonds). — Cette variété hollandaise, après expérimentation sérieuse durant plusieurs années, est provisoirement introduite dans l'assortiment. Pour le moment, nous ne pourrions en conseiller la culture en grand, mais plutôt son introduction ici et là à titre d'essai. Il s'agit d'une pomme de terre de table à chair jaune, à peau lisse, de forme plaisante et qui, au double point de vue de la rusticité et du rendement, donne davantage satisfaction que les autres variétés hollandaises expérimentées jusqu'à maintenant. C'est une variété tardive. Parfois, la chair est irrégulièrement colorée, ce qui, pour certaines préparations culinaires, désavantage la présentation. D'une manière générale, elle est considérée comme pomme de terre de table de qualité moyenne à bonne.

9. Ackersegen (tubercules arrondis, peau blanche, chair jaune, yeux moyennement profonds). — Variété qui, aussi bien dans les essais qu'en grande culture, s'est révélée comme extraordinairement productive. Très robuste, elle se place certainement au premier rang, tant pour sa résistance au phytophthora que pour celle à la gale profonde. Malheureusement, l'Ackersegen est une pomme de terre très tardive. En quelques endroits, on a remédié avec succès à cet inconvénient par fauchage prématuré des fanes, opération recommandable lors de récolte à la machine, en raison du très fort développement du feuillage. L'Ackersegen également n'est pas de qualité culinaire remarquable ; cependant, celle-ci s'améliore lorsque la maturation des tubercules est complètement achevée. Cette variété convient donc mieux pour la plaine que pour l'altitude.

Les observations faites jusqu'à maintenant ont également permis de constater que la qualité s'améliore par maturation ultérieure durant l'ensilage. Il n'en demeure pas moins que cette pomme de terre à chair jaune ne peut en aucun cas être considérée comme susceptible de remplacer l'Industrie.

10. Jubel (tubercules allongés, peau blanche, chair blanche, yeux peu profonds). — Au point de vue de la qualité, cette variété occupe une position intermédiaire entre les pommes de terre de consommation et les industrielles et fourragères. Ses principales qualités sont constituées par la forme avantageuse de ses tubercules, sa résistance à la gale noire et à la gale profonde. Les rendements sont rarement très élevés, mais, par contre, ne varient guère. On ne peut l'exclure d'un assortiment de variétés réfractaires à la gale noire, tant qu'elle ne sera pas remplacée par une meilleure obtention, tardive, à chair blanche, de qualité supérieure.

11. Parnassia (tubercules arrondis, peau blanche, chair blanche, yeux moyennement profonds). — Maintenu dans l'assortiment comme pomme de terre pour le ménage de l'exploitant dans les régions à fortes précipitations atmosphériques et avec terres lourdes. Cette variété n'entre cependant pas en ligne de compte pour la vente comme pomme de terre de table.

En résumé, il faut affirmer que malgré quelques expériences fâcheuses attribuables surtout à des conditions météorologiques exceptionnelles, il n'y a pas lieu de surseoir à l'adoption et à la propagation des variétés réfractaires à la gale noire. Les expériences faites au cours de l'année écoulée complètent nos connaissances sur la valeur de ces variétés, mais ne nous autorisent cependant pas à porter un jugement définitif.

Communiqué par la Station fédérale d'essais et de contrôle de semences de Lausanne (Mont-Calm).

Pour la langue française

On dit : Je vous dois beaucoup de reconnaissance... Je vous ai beaucoup de reconnaissance.

On ne peut pas dire : Je vous dois beaucoup d'obligation. Ce serait un pléonasme, car l'idée de devoir est déjà contenue dans l'idée d'obligation. Il faut donc dire : Je vous ai beaucoup d'obligation.

FRIBOURG

Robert Garric à Fribourg

On nous écrit :

Une bonne nouvelle : après le R. Père Doncœur, que nous irons applaudir dimanche prochain, Fribourg pourra, la semaine suivante, applaudir Robert Garric. Rare aubaine, ou plutôt aubaine unique jusqu'ici : car le directeur de la Nouvelle revue des jeunes, le fondateur et l'animateur des Equipes sociales, le professeur et le conférencier qui se donne tout entier à ses élèves et à ses auditeurs, est, au milieu de toutes ses occupations, particulièrement difficile à saisir. Vous allez le voir à son bureau de la rue de Luyne ; mais il est à la Sorbonne, ou à l'Ecole normale, ou à Belleville, ou à Reuilly. Vous revenez la semaine suivante : il est à Lille, à moins que ce ne soit à Nancy ou à Marseille. Un autre jour, il rentre de Bruxelles, mais vous arrivez trop tard : il vient de prendre le train pour Varsovie. Aussi, remercions-le, non pas d'avoir pensé à Fribourg, car il y pense depuis des années, mais d'avoir réussi enfin à garder une place pour Fribourg dans cet horaire si lourdement chargé, et remercions aussi à la fois les cercles de jeunes gens de notre ville et le secrétariat de Pax romana dont la persévérance et les efforts réunis ont abouti à ce résultat.

Tous ceux qui s'occupent, de près ou de loin, d'œuvres sociales, connaissent au moins de nom et de réputation Robert Garric. Ils savent que nul parmi les laïques n'est mieux qualifié que lui pour traiter ce sujet d'une si particulière gravité à l'époque où nous sommes : Les catholiques et l'action sociale, puisque l'action sociale est, pour ainsi dire, sa raison de vivre et qu'il a sacrifié toute ambition personnelle et tout souci de carrière, et puisqu'il a créé et organisé ce magnifique et fécond mouvement des « équipes », qui a pris sous son impulsion, non seulement en France, mais hors de France, et dans tant de directions, un si prodigieux développement. Les lecteurs de la Nouvelle revue des jeunes connaissent l'étendue de sa culture littéraire, la finesse et l'originalité de ses jugements, sa large compréhension des hommes et des choses. Mais ce qu'ils ne savent ni les uns ni les autres ou ce qu'ils ne peuvent que soupçonner, s'ils ne l'ont pas entendu, c'est la prenante éloquence, c'est la chaude ardeur de sa parole, c'est son optimisme entraînant, qui, sans rien méconnaître des difficultés de la tâche, croit pouvoir en venir à bout, parce qu'il s'alimente aux sources les plus hautes et les plus pures, cet optimisme sans cesse générateur d'action, qui lui a dicté la belle devise de ses « équipes » : « Il faut croire à ce qu'on fait et le faire dans l'enthousiasme. » P. F.

Institut de musicologie

L'Institut de musicologie de l'Université donnera une audition publique : Musique gaie de quatre siècles (XVII-XX), dimanche, à 5 h. ½, à la salle 11 de l'Université. On entendra des œuvres de Puerli, Grétry, Haydn, Beethoven, Græner, J. Strauss. Le programme vendu à la porte de la salle 11, à 30 cent., donnera droit à l'entrée.

Nécrologie

On nous écrit : Hier jeudi, ont eu lieu à Morat, au milieu d'un grand concours de population, les obsèques de M. Hans Johner, négociant et tenancier du café de l'Hôtel de ville à Morat, enlevé à l'âge de quarante-cinq ans à l'affection des siens. Le défunt jouissait de la sympathie générale. Patriote convaincu, grand ami du chant, il alliait à une grande affabilité une parfaite droiture de caractère et de conscience.

La soirée des lutteurs

On nous écrit : Le club de lutteurs de Fribourg et environs rappelle à ses membres et amis la soirée familière qui aura lieu selon un programme varié, demain soir, samedi, au théâtre Livio. Aux productions des jodleurs de l'Oberland, agrémentées de charmantes scènes alpêtres, s'ajouteront celles de l'orchestre Melodians Band. De plus, une amusante facétie apportera de la gaieté tandis que des productions individuelles mettront en valeur les qualités de quelques-uns de nos meilleurs lutteurs.

Grand concert vocal à Cousset

On nous écrit : Sous les auspices de la section des sous-officiers de la Broye, aura lieu, dans la grande salle de Cousset, dimanche, en soirée, un concert par notre barde national, M. Hans In der Gand.

Hans In der Gand est le plus célèbre des chanteurs populaires suisses, celui que toute l'armée fédérale a applaudi pendant les mobilisations de 1914 à 1918.

In der Gand est le soldat qui, sans armes, servait son pays avec son luth, en chantant des airs populaires, des airs de notre terroir. Il est notre Botrel suisse qui, lui, chantait avec sa femme. In der Gand, lui, s'accompagne de son luth ; il possède à son répertoire toutes les vieilles chansons suisses, les chansons alémaniques, les françaises et les tessinoises. Botrel parcourait les pays de langue française ; In der Gand parcourt toute l'Europe. Il a chanté à Munich, Bucarest, Paris, Rome, Bruxelles, Vienne, Lyon, Budapest, Genève, Lausanne, Aigle, Yverdon, Fribourg ; partout ce fut pour lui un véritable succès. Le 5 février, il chanta à Lyon et dimanche prochain il sera dans notre belle vallée de la Broye, où il chantera des airs d'Uri, d'Estavayer, de Bâle, de Chandolin, une chanson à la musette du Val d'Anniviers.

Puis il chantera une très vieille chanson romanche, une chanson du Jura et des chants des Centovalli, de l'Entlebuch, du Valais, de Vaud.

In der Gand est un Suisse qui chante, qui rit, qui pleure, qui se réjouit, qui pense et fait penser. Pour notre population broyarde, ce sera vraiment un régal que d'entendre In der Gand. Ceux qui l'ont entendu voudront le réentendre. Que chacun réserve sa place dès samedi à midi. E. R.

Nominations communales

Le conseil communal de la ville de Fribourg a nommé M. Albert Guony, architecte, membre de la commission de l'orphelinat bourgeois, en remplacement de M. Francis Gendre, décédé.

Il a nommé M. Ernest Ding, de Fribourg, sergent-planton et concierge de la maison de ville.

Il a nommé M. Antonin Weck, membre de la commission des finances de l'Hôpital bourgeois, en remplacement de M. Philippe Weck, décédé.

La commission du gaz avait été complétée précédemment par M. Evéquoz, chimiste cantonal, qui a remplacé M. Ramy, ancien professeur, décédé.

Dans la cavalerie

M. Pierre Blancpain, qui vient d'être nommé capitaine de cavalerie par le Conseil d'Etat, prend le commandement de l'escadron 5.

Réunions de fonctionnaires en Gruyère

On nous écrit :

Les boursiers communaux de la Gruyère ont suivi, à leur tour, le cours spécial donné, sous les auspices de la direction des communes et paroisses, par M. Sudan, reviseur des comptes, à Fribourg. Tous les boursiers du district y assistaient, sauf un.

M. Gaudard, préfet, a ouvert la séance en souhaitant à tous une cordiale bienvenue. M. Sudan a exposé avec beaucoup de compétence la question de la tenue rationnelle et uniforme de la comptabilité communale. A midi, un excellent repas des mieux servis par M. Menoud, à l'hôtel des Treize-Cantons, a réuni, dans une atmosphère toute familiale, autorités et participants. Puis la séance a repris et s'est poursuivie jusque vers 5 heures.

M. Bernard Weck, conseiller d'Etat, avait voulu montrer sa sympathie et l'importance qu'il attachait à ce cours et y assistant.

Il a souligné avec plaisir que la situation financière des communes de la Gruyère n'était pas des plus défavorables, en regard de celle de certains autres districts. Il a relevé également l'importance des fonctions de boursier, souvent difficiles, et a rendu hommage à la conscience et au dévouement de ces fonctionnaires dont la plus grande récompense est souvent la satisfaction du devoir accompli.

Il y avait également hier, à l'hôtel des Tonneliers à Bulle, la réunion des préposés aux offices de surveillance des districts de la Gruyère, de la Veveyse et du Pays d'Enhaut établis ensuite de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur les alcools. Plus d'une centaine de participants y assistaient ; parmi eux on remarquait MM. Dubuis, préfet à Château-d'Ex ; Bossy, contrôleur du second arrondissement, à Fribourg.

M. Maret, sous-directeur de la régie fédérale des alcools, a dirigé les débats avec beaucoup de compétence. Il a fait d'abord un excellent exposé sur la nouvelle législation sur l'alcool, sur l'organisation de la régie et sur la tâche des offices de surveillance prévue par les divers règlements d'exécution de la loi fédérale.

Une discussion nourrie a suivi. Nos montagnards se sont intéressés plus particulièrement à l'imposition de spécialités comme la gentiane et ont émis d'intéressantes réflexions.

Football

Dimanche, 19 février, à 2 h. 45, sur le terrain de Saint-Léonard, un match important se disputera entre la forte équipe de Berne II et Fribourg I. La formation de l'équipe bernoise est excellente et plusieurs bons joueurs de Berne I de l'an dernier s'y trouvent actuellement, cela du fait que Berne I est considérablement renforcé par des joueurs étrangers.

Un des meilleurs éléments de Berne II est Kestli, le sympathique centre-demi de Fribourg I, il y a deux ans.

Etat civil de la ville de Fribourg

Naissances

7 février. — Maradan Rose-Marie, fille de Canisius, négociant, de Cerniat, et de Marie née Banderet, domiciliés à Posieux.

8 février. — Brugger Solange, fille de Joseph, cimentier, de Plasselb et Planfayon, et de Fanny née Haymoz, Blanche supérieure, 210.

9 février. — Kaser Eliane, fille de Max, employé de bureau, de Basingen, et d'Yvonne née Rauss, Daillettes, 3.

Roulin Camille, fils de Jeant, monteur, de Treyvaux, et de Cécile née Schorro, Les Remparts, 269.

Delaguis Pierre, fils d'Albin, ouvrier de fabrication, de Dirlaret, et de Pauline née Repond, rue des Augustins, 123.

Chassot Rachel, fille de Joseph, agriculteur, de Prez-vers-Siviriez, et d'Emma née Esseiva, domiciliés à Magnedens.

Sudan Yvette, fille d'Emile, agriculteur, de et à Broc, et de Virginie née Buchs.

10 février. — Boschung Jean-Marie, fils de Canisius, employé de chemin de fer, de Bellegarde, et de Maria née Ayer, domiciliés à Bulle.

11 février. — Jaquet Bernard, fils d'Albert, tailleur, de Ménières, et de Maria née Berset, rue Louis-Chollet, 9.

Beaud Marie-Madeleine, fille de Paul, agriculteur, de et à Albeuve, et de Céline née Pythoud.

Pesse Roger, fils de Germain, boulanger, d'Attalens et Bossonnens, et de Nelly née Vuille, rue du Progrès, 8.

13 février. — Steiner Gisèle, fille de Robert, représentant de commerce, de Walterswil (Berne), et de Jeanne née Demaurex, rue des Alpes, 16a.

Nos hôtes

Ces jours-ci, Fribourg a l'honneur de compter parmi ses hôtes Mgr Joseph Byrne, vicaire apostolique élu de Kilimandjaro (Afrique orientale anglaise).

Mgr Byrne est né en 1880 à Clonmel, en Irlande. A l'âge de dix-huit ans, il entra dans la congrégation des Missionnaires du Saint-Esprit ; il alla terminer ses études au Séminaire français, à Rome, où il conquit le doctorat en théologie. Après son ordination sacerdotale, le jeune religieux partit pour la Mission de Sierra-Leone (Afrique occidentale) et, pendant cinq ans, il y exerça un apostolat des plus féconds. Aussi, ses supérieurs lui confièrent-ils une charge de maître des novices dans l'Amérique du nord. Bientôt le Père Byrne fut nommé provincial en Irlande. Il était membre du Conseil de sa congrégation, à la maison-mère de Paris, quand le Saint-Siège l'appela, le 30 novembre 1932, à succéder, comme vicaire apostolique de Kilimandjaro, à Mgr Gogarty, décédé l'hiver dernier à Montana (Valais), où il était venu soigner sa santé très gravement compromise.

Mgr Joseph Byrne sera prochainement sacré évêque dans son pays natal. Nos vœux les meilleurs l'accompagnent dans le nouveau champ de son activité apostolique.

Reconnaissance

On nous écrit : Des plumes plus autorisées que la mienne ont retracé la vie exemplaire de M. le Dr Firmin Jaquet. Mais aujourd'hui, c'est la voix de la reconnaissance que je voudrais faire entendre, au nom des anciens élèves et des amis de cet éducateur modèle que fut pendant vingt-quatre ans M. Jaquet, alors qu'il était instituteur à Châtel et Crésuz.

Ceux qui eurent le privilège d'être ses élèves ou ses amis ont gardé de lui un souvenir ému et respectueux et ont bénéficié de l'heureuse empreinte que son activité éducatrice a imprimée en leur âme et qui constitue maintenant pour eux une sauvegarde efficace et perpétuelle.

Aussi leur reconnaissance reste-t-elle vive. N'eût été la distance un peu grande du lieu des funérailles et l'heure matinale de l'office, beaucoup d'entre eux eussent assisté, sans aucun doute, aux obsèques de leur ancien maître et ami.

Toutefois, pour réparer le mieux possible cette défection bien involontaire, les anciens élèves et amis du défunt ont fait dire des messes pour le repos de son âme à l'église de Crésuz, où M. Jaquet fut directeur de chant pendant près de vingt-quatre ans.

Samedi, 18 février, un office chanté sera célébré dans cette même église, pour permettre aux paroissiens de Châtel et Crésuz d'acquiescer d'une façon efficace leur devoir de reconnaissance envers leur cher ancien maître.

Dans nos paroisses

On nous écrit : Dimanche soir, 12 février, à l'occasion des Quarante-Heures, a eu lieu dans l'église de Torny-le-Grand la bénédiction d'une très belle statue de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus. La statue est en bois sculpté. L'allocution a été prononcée par le R. Père Vital, capucin, qui a décrit, en termes émouvants, la vie de sainte Thérèse. Il a demandé à sainte Thérèse de protéger la paroisse et a imploré pour chacun son intercession.

Après l'allocution a eu lieu la bénédiction de la statue par M. l'abbé Dumas, révérend curé. La cérémonie s'est terminée par la bénédiction du Saint Sacrement. Des chants en l'honneur de sainte Thérèse ont été fort bien exécutés par le chœur mixte et la société de chant.

Les paroissiens, qui se sont montrés très généreux, ont assisté nombreux à cette belle cérémonie. Ils ont voulu marquer ainsi leur reconnaissance à M. le curé qui a été l'organisateur de la fête et au R. Père Vital, dont les paroles ont fait une profonde impression.

La compagnie des Ménéstrels à Fribourg

Une fois encore, la compagnie des Ménéstrels vient de remporter au théâtre Livio un succès de bon aloi, que lui ont valu le choix heureux du spectacle et la maîtrise des acteurs et des musiciens. Ces artistes suisses, groupés depuis peu longtemps, ont déjà vu leur talent consacré par l'enthousiasme de nos cœurs romands. Il convient de louer le courage et la cohésion de ces gens qui ont su se grouper et affronter les difficultés du temps.

Les trois opérettes ont été jouées avec brio. C'est toujours un plaisir d'entendre une alerte et fine œuvre de Mozart. *Bastien et Bastienne* caractérise bien une époque gaillante, spirituelle et, par quelque côté, naïve, où l'on s'imaginait encore de charmantes et parfumées bergères séduites par de pimpants bergers. Il faut déplorer que le rôle de Bastien ait été tenu par un travesti ; mais encore n'y a-t-il rien de contraire aux conventions du siècle où cette opérette fut composée. Parfois, peut-être, l'orchestre a joué un peu fort.

Bagatelle est une opérette très gaie d'Offenbach. Elle a été fort bien rendue. Mlle Jane Lequieu incarnait à merveille le personnage de Bagatelle, artiste lyrique sûre de son talent et de ses succès.

Quant à *Pomme d'api*, d'Offenbach, l'enthousiasme de la première représentation s'est renouvelé hier soir. Hugues Cuénod est impayable dans le rôle de Gustave, l'amoureux éperdu.

L'orchestre, sous la direction experte de M. Edouard Richli, a su donner à ces diverses pièces tout le relief nécessaire. L'ouverture de *Pomme d'api* a été remarquable.

Le public a témoigné, à répétées fois, sa satisfaction à une troupe vaillante que Fribourg espère applaudir souvent encore.

Da feu sous les cendres

par Andrée VERTIOL

S'adressant à Lucien Sever, Gérard Forgès déclara :

— Alors... c'est bien vrai, tu étais là... La concierge m'avait affirmé qu'on ne t'avait pas vu ressortir... je te cherche depuis la fin de ta magistrale conférence, ainsi que disaient toutes les belles auditrices en se retirant.

— Tu as entendu mon cours ?

— Comment donc ?... Est-ce que les habitants de l'hôtel de Rambouillet ne te doivent pas cela... Compliments, mon cher... gros succès... et très mérité, vraiment !

Il y avait dans sa parole une ironie acerbe lorsqu'il continua :

— Et peut-on te demander ce que tu fais ici, sans lumière, beau ténébreux... Tu te reposes sur tes lauriers ?

— Je pensais justement à toi !

— Tandis que je te cherchais... Comme ça se trouve :

Puis, tout à coup, sérieusement :

— J'ai à te parler, Lucien !

— Je m'en doutais un peu, répondit le conférencier avec un sourire indulgent.

— Oui, pauvre vieux, je reconnais que je te dois des explications sur mon attitude plutôt bizarre... Hé bien ! voilà, je suis amoureux !

— Ce n'est pourtant pas ma faute, plaisanta Lucien.

— Sait-on jamais ?

— Ça, j'en suis sûr !

— Donc... je souffre du mal d'aimer ! Et cette fois, ma conscience, pas plus que toi, ne saurait m'adresser de reproches...

— Alors pourquoi cet air étrange, tourmenté ?... Redoutes-tu de fonder un foyer ?... Te crois-tu appelé à une destinée plus haute ?

— Cela ferait bien ton affaire, peut-être, rugit l'avocat soudain repris par son humeur mauvaise.

Lucien, pâissant, s'était redressé :

— Que veux-tu dire ?

— Attends... Tout à l'heure, je t'expliquerai. Tu viens de faire allusion à la vocation religieuse... non... plus maintenant. A certaines heures, j'ai cru l'avoir... Je l'ai désirée même... puis chaque fois je suis retombé sur le sol... C'est un regret dans ma vie... un malaise d'âme... Pour l'oublier, peut-être, j'ai fait de pauvres rêves humains... A mon insu, ce qui n'était qu'une affection s'est mué en amour. Devines-tu ?

— Pas encore, répondit le jeune agrégé qui commençait à devenir anxieux.

— Hélas ! Tu excuseras ma nervosité lorsque je t'aurai dit que je crains fort n'être pas payé de retour... Bien plus, je redoute que le meilleur de moi-même, mon plus cher ami, soit atteint du même mal et... pour le même objet... Ça, c'est le coup suprême !

Et brusquement :

— Tu aimes Marinette, Lucien ?

Le jeune homme éberlué ne sut rien répondre.

— Ton silence est suffisamment éloquent... si j'avais quelques doutes, à présent je suis fixé...

Et il répéta :

— Tu aimes Marie-Antoinette !

Gravement, Sever répondit :

— Jusqu'à cette heure, j'aurais cru en avoir le droit.

— Et maintenant ?

— Maintenant que tu m'as éclairé, je suis tout disposé à m'effacer devant toi.

— Je n'attendais pas moins de ton héroïsme.

Le visage de Lucien revêtit une expression sévère :

— Je ne comprends pas bien, fit-il, que tu ajoutés à la tristesse de cette situation ce ton de persiflage si déplacé entre nous.

A ces mots, Gérard s'effondra sur un siège et la tête entre ses mains demeura accablé.

— Mon ami, gémit-il enfin... Je suis un misérable... indigne de l'amitié précieuse que tu m'as toujours témoignée...

Sans répondre d'abord, Sever vint lui tendre une main fraternelle puis, tendrement :

— Tu n'es pas un misérable, mon petit, mais un pauvre garçon malheureux qui ne sait pas souffrir... Je te supplie de recouvrer ton sang-froid et d'envisager calmement, avec moi, toutes les éventualités d'une situation pénible... je le reconnais. Et, cependant, vois comme tout devient simple puisque, je te le répète, je m'efface devant toi ?

Gérard leva vers son ami un visage bouleversé...

— Mais, Lucien, Marinette sait que tu l'aimes... Elle te rend ton amour !

— Je ne connais point les sentiments de Marie-Antoinette à mon égard, Gérard ; ce que je peux t'affirmer c'est que je ne lui ai jamais fait aucun aveu...

— Voyons, c'est tout comme ! Il est facile de

deviner entre vous deux, une secrète entente.

Lucien sembla réfléchir, scruta sa conscience...

— Evidemment, déclara-t-il enfin, nous avons beaucoup de goûts communs, je m'entends bien avec la chère petite... Pas plus que toi, d'ailleurs...

— Par exemple, nous sommes toujours comme chien et chat nous deux !

— Dis plutôt comme frère et sœur !

— Hélas ! tu as mis le doigt sur la plaie ! Elle ne verra jamais en moi qu'un frère...

— Du moins, elle te chérit...

— Mais, je n'en veux pas de cette tendresse-là !... je veux être aimé autrement.

— Tu le seras sans doute, si tu aimes profondément Marie-Antoinette... je dirai même religieusement, en lui donnant tout le bonheur possible... Examine sérieusement ton moi intime... Crois-tu vraiment ton avenir brisé, ta destinée manquée si tu ne l'épouses pas ?... Songe combien il serait criminel de troubler cette enfant calme et candide pour un caprice passager.

Mais Gérard s'indigna :

— Quand je te dis que, si elle me repousse, l'excès de mon chagrin me fera commettre quelque folie... Je redoute la souffrance que je connais si peu !... vois-tu... Et je te dis cela à toi... à toi qui, en ce moment, supportes, je le crains, une véritable torture...

Lucien murmura :

— L'homme est un apprenti... La douleur est son maître...

— Tais-toi, Lucien ! En ce moment, je te permets de me haïr, toi dont je suis jaloux... Toi auquel, cyniquement, je viens de confier mon espoir...

— Va ! je ne te hais point... je voudrais, au contraire, pouvoir calmer ta fièvre.

— Alors, dis-moi ce que tu crois, ce que tu sais du cœur de Marinette. En toute sincérité, je t'adjure, mon ami, de me faire connaître la vérité.

Parlant ainsi, Gérard attachait ses yeux expressifs sur le visage pathétique, tourmenté, du jeune agrégé.

— Je crois, répondit celui-ci, la voix calme, je crois que le cœur de Marie-Antoinette sommeille encore... mais comme il est tendre, ce cœur... comme il se donnera tout entier à celui qui aura su le conquérir...

— Et si ce n'est pas moi, l'élu !

— Tâche que ce soit toi !

— Et si je ne suis pas digne ?

— Essaye de le devenir, spiritualise ton sentiment, consulte Mgr de Lhoriac, cet homme à l'âme si élevée qui connaît la jeunesse, qui sait ce qu'il faut à la chère fille de sa sœur... S'il approuve ta résolution, s'il te conseille d'épouser sa nièce... n'hésite plus à chercher à la conquérir... Le jour où ta vie sera enfin fixée, cette inquiétude dont tu souffres s'atténuera... Tu donneras alors tout ce que tu peux et dois donner... Marinette te sera un merveilleux appui, car elle possède à l'état latent, et sans le bien savoir, les qualités précieuses qui font les femmes fortes...

(A suivre.)

SUZE

Dépôt : Corboz & Fischlin S. A., Romont.

Hôtels et pensions	Prix min. chauff. compris
Nevada-Palace	17.-
Grand Hôtel	14.50
Regina Hôtel	14.50
Kulmhôtel et Kurhaus	13.50
Hôtel National	13.50
Hôtel Adler et Kursaal	13.-
Parc Hôtel Bellevue	13.-
Hôtel Beau-Site	12.50
Hôtel-pension Huld	12.50

ADELBODEN

Soleil et neige — Convalescences après la grippe

Hôtels et pensions	Prix min. chauff. compris
Sporthotel Schöneck	11.50
Edelweiss et Schweizerhof	11.50
Hôtel Eden Victoria	11.50
Hôtel-pension Alpenrose	10.50
Hôtel Bristol-Oberland	10.50
Hôtel-pension Alpenruhe	8.50
Pension Alpina	8.50
Pension des Alpes	8.50
Pensions d'enfants : Helios, Zimmerli, Elbers.	

Radio

Samedi, 18 février

Radio-Suisse romande

12 h. 40 (de Lausanne), gramo-concert. 13 h. 40, informations financières. 13 h. 45, gramo-concert (piano). 15 h. 30 (de Lausanne), Edouard Moser et son orchestre. 16 h. 30, musique de jazz. par disques. 18 h. (de Genève), « L'astronomie stellaire », par M. Paul Rossier. 19 h. (de Genève), radio-chronique. 19 h. 30, causerie cinématographique, par M. Henri Tanner. 20 h. (de Genève), un quart d'heure d'humour au piano, par M. René Poulain. 20 h. 15, petite gazette de la semaine, par Ruy Blag. 20 h. 25, soirée populaire sous la direction de M. Edouard Guex, avec le concours de l'Echo du printemps et l'Harmonie des accordéonistes. 22 h. dernières nouvelles. 22 h. 10, « Les travaux de la Société des nations ». 22 h. 25, musique de jazz.

Radio-Suisse allemande

12 h. 45, le joyeux samedi. 14 h. 30, concert de disques. 16 h., concert d'accordéonistes. 19 h. 45 (de Berne), « La jeune fille de la Forêt-Noire », opérette en trois actes.

Stations étrangères

Munich, 20 h., « Le mikado », opérette en deux actes. Stuttgart, 20 h. 5, soirée retransmise de Coblenze. Londres national, 20 h. 30, récital de piano. Londres régional, 21 h., concert par fanfare militaire. Vienne, 17 h. 45, concert d'orchestre. 20 h., comédie. Radio-Paris, 21 h. 45, opérette en trois actes. Tour Eiffel, 20 h. 30, « Le chapeau de paille d'Italie », de Labiche. Strasbourg, 21 h. 30, concert donné par l'Harmonie des mines domaniales de potasse d'Alsace. Budapest, 17 h., musique d'opérettes. Prague, 19 h. 20, musique populaire.

Secrétaire de la rédaction : Armand Spicher

†

L'office d'anniversaire pour le repos de l'âme de

Madame Joséphine PILLER

sera célébré samedi, 18 février, à 8 heures, à l'église de Saint-Pierre.

Sténo-dactylographe

Jeune homme ou jeune fille demandé (e) pour assurer le service complet d'un bureau. Connaissance parfaite du français et de l'allemand exigée.

Adresser offres et conditions par écrit sous chiffres P 216-2 F, à Publicitas, Fribourg.

Club des lutteurs Fribourg & environs

THÉÂTRE LIVIO

GRANDE SOIRÉE ANNUELLE

Samedi, 18 février 1933

Au programme : Club des jodleurs « Heimat-sang », de Niederscherli. — Fête alpestre. — Orchestre Mélodion's Band & Ländlermusik des lutteurs.

GRANDE TOMBOLA

Invitation cordiale à tous les amis de la lutte. Le comité.

Bureaux

On désirerait louer, à la rue de Romont ou aux environs

1 ou 2 pièces

pouvant servir de bureaux.

Adresser offres et conditions par écrit sous chiffres P 216-3 F, à Publicitas, Fribourg.

Vente juridique d'immeubles

Mardi 21 février 1933, à 11 heures du jour, à la salle du tribunal, à Estavayer-le-Lac, l'office des faillites de la Broye vendra, aux enchères publiques, les immeubles provenant de la faillite de Pierre Crausaz, au Sensuis, et comprenant vaste bâtiment d'exploitation, grange à pont, écuries, assots, hangar, 45 poses de prés et champs et 15 poses de bois. Domaine d'un seul mas et à proximité de la ferme. — Moteur électrique et batteuse. — Fosse à purin de 250.000 litres. 10637

La vente a lieu à tout prix. — Facilités de paiement par reprise de dettes hypothécaires. Le préposé.

2^{me} vente juridique

Lundi 20 février 1933, dès 2 heures de l'après-midi, l'office des poursuites du Lac, à Morat, vendra aux enchères publiques et à tout prix au domicile de M. Oscar Niclass, agriculteur, Courtepin :

1^o un char de marché, 2^o un grand char à pont, 3^o une grande herse. 10698

Office des poursuites.

CAPITOLE

Ce soir, Un grand film pollicier

TRAMEL

dans

LE CRIME du BOUIF

Téléph. 1300

On demande

jeune fille

robuste, pour aider au ménage et aux travaux de la campagne. S'adr. à famille Baudois, à Seedorf (par Rosé).

Café-restaurant de la place demande une jeune fille comme 10685

Mise en garde

La Sécouritas, Société générale suisse de surveillance agence de Fribourg,

avise le public de la ville et des environs qu'elle n'a pas de représentant, ni acquiescent. La seule personne compétente pour traiter est M. Jules Barbey, chef de l'agence, bureau rue Grimoux, 8, téléph. 11.08. 10686

Papiers peints

Grand stock en dessins modernes à bas prix 2-2

chez Fr. Bopp, ameublements, rue du Tir, 8, Fribourg. Téléphone 7.63.

A. JAQUET, médecin-vétérinaire

Diplômé fédéral, ancien vétérinaire principal du gouvernement belge, au Congo, a élu domicile à ESTAVANNENS

Castration de vaches

Téléphoner au 14, à Estavannens. 1298 B

Tous les jeudis, consultations à Bulle, au « Tonneller ».

Pantoufles couleur pour dames.

Séries à

Fr. 5.90 et 4.90

KURTH, Fribourg

ON DEMANDE

Jeune fille

brave et robuste, dans une maison catholique de paysans. Bons gages et vie de famille. 10121

Martli et Rütliberger, Stand, p. Granges (Sol.).

JEUNE FILLE

ordrée, cath., parlant l'allemand et le français, demanderait place où elle aurait l'occasion d'apprendre à faire la cuisine. Place à la campagne exclue.

Offres en indiquant le salaire sont à adresser à Mlle Meyer, Noffen, Gross-Besingen, Ct. Fribourg.

Jeune fille

de confiance, sach. faire la cuisine et pouvant, à l'occasion, servir au café, est demandée au café-restaurant Cheval Blanc, Payerne. 10699

Femme de chambre

et aide-ménage. S'adresser : Café de la Paix, Fribourg.

Allô ! Allô !

Mise en vente de

DISQUES à Fr. 1.- & 2.-

Double face et garantis neufs

AU DISQUE D'OR 58, rue de Lausanne Fribourg



Que cuire aujourd'hui ? Mon temps est restreint et pourtant il me faut quelque chose d'appétissant et de nourrissant. Faites de préférence un bon plat de saucisses aux choux ou au foie, avec pommes de terre en robes de chambre. En 20 minutes tout sera prêt. La pièce de Fr. 1.20 à 1.80. Essayez aussi nos côtelettes de porc, fraîches ou fumées (Rippli), ainsi que notre rôti de porc.

Grande Charcuterie Payernoise S.A.

Succursale de FRIBOURG

(Joseph Godel, gérant), boulevard de Pérolles, 8. Téléphone 14.69.

IL VAUT LA PEINE DE SE DÉRANGER pour une TELLE QUALITÉ !

Appartement

très ENSOLEILLÉ

de 4 belles chambres, cuisine, salle de bain installée, dépendances et jardin, confort, belle vue sur les alpes, prix avantageux. Eventuellement autogarage à proximité immédiate.

S'adresser à M. E. Latellin, route de Villars, 5. 10702

Dimanche, 19 février

Cassée - Concert

à

l'auberge du MOURET

Invitation cordiale. 10701

Le tenancier.

Dimanche, 19 février, à 8 heures très précises

GRAND CONCERT

à

L'Hôtel de la Gare de COUSSET

HANS IN DER GAND

le plus célèbre chanteur suisse

sous les auspices de la section des sous-officiers de la Broye

Prix des places : 1^{res} Fr. 1.50 ; 2^{mes} Fr. 1.-

RETENEZ VOS PLACES

Téléphone : Hôtel de la Gare, Cousset.

A LOUER

à la Vignettaz, pour le 25 juillet, JOLI APPARTEMENT, légèrement mansardé de 4 grandes chambres : chambre de bain et dépendances. Prix : Fr. 85.-

S'adresser à Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 10676 F.

Epiceries

Ch. Petitpierre

S. A.

Notre

Cacao sucré

la livre Fr. -.65

article vraiment intéressant.

Escompte 5 %

Samedi et

dimanche

Pâtés froids au veau à 50 cent.

Aspics de langue, à 40 ct.

Confiserie de St-Nicolas, Ch. Leimgruber-Sommer, rue des Epouses. Tél. 4.56

Expéditions soignées

A VENDRE

poussette moderne usagée, ainsi qu'une charrette en très bon état. 40173

S'adresser chez Wyss-Moser, Vignettaz, 32, Fribourg.

Les papiers peints de la S. A. LINO-TAPIS-MEUBLES

Avenue des Alpes

vous permettront de rajouter votre appartement à peu de frais.

Conditions spéciales pour entrepreneurs. 74-2

Jeune homme

de langue maternelle allemande et ayant terminé les écoles supérieures de commerce, demande une PLACE comme apprenti dans une maison de commerce ou banque.

S'adresser à Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 10700 F.



C'est un événement!

Le grand succès de notre immense

LIQUIDATION PARTIELLE

est dû aux prix excessivement bon marché
Nous sacrifions pour réaliser. Profitez-en!

Pour messieurs :

UN SOULIER DE TRAVAIL, 2 semelles, fort, ferré	Fr. 11,70
UN RICHELIEU, noir ou brun, joli	Fr. 9,50
UNE BOTTINE POUR LE DIMANCHE, rind-box	Fr. 9,50
UNE BOTTINE rind-box, doublée peau	Fr. 11,50

Et encore mieux :

Ce n'est plus seulement 15 %, mais 20 % que nous accordons sur toutes les autres séries pour messieurs.

Pour dames : UNE FOULE D'ARTICLES depuis Fr. 1.50 à Fr. 8.80

Et sur les séries en stock 20 % de rabais spécial

P. enfants, fillettes, garçons et jeunes gens

les articles s'enlèvent très rapidement, vu les prix bon marché.
Nos stocks tiendront cependant encore un mois et toujours un rabais spécial de 20 % sur tous les articles

NOTA BENE :

Nous recevons quantité de commandes par écrit. Nous avisons nos honorables clients que, pendant la liquidation, nous n'expédions que contre remboursement. Les envois à choix ne sont pas possibles, mais toutes les commandes sont exécutées au mieux, les articles manquants sont remplacés par un similaire. Indiquez toujours la grandeur, le talon, la couleur et le prix approximatifs. Vous serez bien servis.

36-4

CENDRILLON, FRIBOURG

près de la gare

Antiquités

GRANDE VENTE aux enchères publiques d'antiquités

UNE GRANDE QUANTITÉ DE MEUBLES DIVERS

Commodes, fauteuils, sièges, tables, bahuts, petits meubles, glaces, consoles, pendules, bibelots, gravures, peintures, etc., etc.

LA VENTE AURA LIEU A FRIBOURG

Hôtel Suisse

Place PYTHON

Dans les grandes salles du 1^{er} étage, chauffées et places assises,

LE MARDI, 21 FÉVRIER,
LE MERCREDI, 22 FÉVRIER,

DE 10 HEURES A MIDI ET DE 2 HEURES ET DEMI A 6 HEURES

EXPOSITION, LE LUNDI APRÈS MIDI, DE 3 HEURES A 6 HEURES.

Les portes des salles seront ouvertes avant la vente, à 8 heures du matin, pour permettre la visite aux personnes empêchées de venir le lundi, puis la vente commencera à 10 heures.

Robert POTTERAT, commissaire priseur, LAUSANNE.

Les produits Revo

de la

Savonnerie STEFA S. A. Estavayer

sont excellents pour tous les usages.

Pour grandes lessives,	Revoline blanche B.
Pour lainages,	Revoline blanche A.
Pour toilette et ménage,	Revoline rose
Pour ateliers,	Revosa, savon sablé mou
Pour voyages,	Revoflor en tube.

Soutenez l'industrie de chez nous.

Vente de MOBILIER

et 210-2

d'articles de ménage

à NONAN (près Matran)

Lundi, 20 février, à 13 heures.

Meubles, literie, lingerie, ustensiles de ménage, bascules, tonneaux, haches, scies, outils divers, sacs, liens pour gerbes, liens pour vaches, charrue trisoc pour tracteur, chaudières à cuire pour les porcs. **POULES.**

L'exposant : J. de Reynold.

Université commerciale Saint-Gall

Le programme pour le semestre d'été, qui commencera le 19 avril, sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande au Secrétariat.

Helvetoplast

emplâtre médicamenteux sur tissu élastique. Prix Fr. 1.25

Avantages : Soulagement immédiat. Grâce à son élasticité l'Helvetoplast est d'un usage agréable et laisse une parfaite liberté aux mouvements. Laboratoires SAUTER S. A., GENEVE



A LOUER

pour le 25 juillet, à Pérolles, N° 55, divers locaux pouvant servir de magasins, dépôts ou d'ateliers. 1-2 S'adresser à la Banque Populaire Suisse, Fribourg, au 1^{er} étage (Bureau N° 1).

Vente à prix réduits

Pruneaux secs, la livre	Fr. —.25
Abricots secs, la livre	» —.80
Allumettes, 4 paquets	» —.90
Huile à salade, le litre	» 1.—
Café rôti, la livre	» —.90
Café vert, la livre	» —.70
Haricots blancs, le kg.	» —.35
Thon, la boîte	» —.40
Sardines, la boîte	» —.25

Epicerie E. BARRAS

rue de Lausanne

Cognac et Rhum

de qualité et bon marché 77-1
MAISON JOS. BASERBA, FRIBOURG

Charcuterie de campagne

Saucisse au foie, Fr. 3.20 le kg. Saucisson, Fr. 4.— le kg. Saucisse à rôti, Fr. 3.80 le kg. Lard fumé, Fr. 2.50 et 3.—. Saindoux, Fr. 1.70. P. DUCRET, Missy-Payerne. Franco 5 kg. Cherchons représentant

SOUSSIONS

Les ENTREPRISES ÉLECTRIQUES FRIBOURGEOISES mettent en soumission entre les entrepreneurs établis dans le canton, les travaux de charpente, couverture, ferblanterie et installation de paratonnerres de leur nouveau bâtiment administratif.

Les entrepreneurs intéressés pourront prendre le formulaire de soumission et l'avant-métré et consulter les plans et cahier des charges au bureau spécial des architectes soussignés, avenue de Pérolles, N° 21, dès le 20 février, de 8 h. à 12 h.

Les soumissions devront être remises à la Direction des Entreprises électriques fribourgeoises pour le jeudi 2 mars prochain, à 2 h. Toute soumission arrivée après les heures susindiquées sera retournée non ouverte à l'entrepreneur.

Fribourg, le 14 février 1933.

231-3

E. Devolz et A. Cuony, architectes, Fribourg.

**NOS SÉRIES DE BAS
LES PLUS AVANTAGEUX**

BAS de SOIE artificielle, belles teintes	0.95
BAS de SOIE artif. mailles fines, avec et sans baguettes, toutes teintes	1.90
BAS de SOIE artif. mailles très fines, avec baguettes ajourées	2.45
BAS FIL et SOIE article solide teintes modes	2.90
CHAUSSETTES de FIL qualité durable teintes unies	0.95

Aux trois jours

Nous demandons, pour le 1^{er} avril

jeune fille

catholique, de toute confiance, connaissant les travaux du ménage et pouvant aider au magasin et si possible sachant un peu coudre. Bons gages. Faire offres avec certificats à Mme François Jaquet, nég. Colombiers-Neuchâtel. 10672

A LOUER

A LA ROUTE DES ALPES, ancien immeuble du Comptoir d'Escompte bel appartement de 6 chambres salle de bains et tout confort. 10691 S'adresser à Xavier Thalmann, 2, rue de Romont.

SOUSSION

Le soussigné met en soumission les travaux suivants pour la construction maison d'habitation, boucherie et abattoir, soit : maçonnerie, charpente-couverture, menuiserie, ferblanterie. Prendre connaissance des plans et cahiers de charge et déposer les soumissions auprès du soussigné pour samedi, le 18 février, à 17 heures. 10684

Bifrare Raymond, aubergiste, Fargvany-le-Grand.

FORD

six chevaux

La voiture économique par excellence, rapide, confortable, complète, 4 places, Fr. 3500.—, chez DALEK frères, garage du Capitole. 51-4

On demande

un GARÇON

On demande un catholique, comme volontaire, pour aider à la cave et cuisine. Vie de famille. 10671 S'adresser à Bülsterli-Kuenbühler, commerce de vins, WILLISAU.

Beau mé'ange

(Charcuterie) depuis 50 ct. les 100 gr. A la Charcuterie Aux Arcades, Gare. 10682 Tél. 930.

Fromage

Gruyère gras, salé, 1.95 le kg. Emmental gras, 1 fr. 80 le kg. Coils 5 kg. remboursement. 5661 Z Müdespucher-Bosshard, Josefstrasse, 22, Zurich, 5.

Pour cause de décès, on offre à vendre une excellente FORGE avec atelier de charonnage, située au bord de routes cantonales. Clientèle assurée, affaire de confiance. 5046 S'adresser à Banque Reichlen et Cie, Bulle (Service de gérances).

Superbe occasion

A VENDRE automobile HOTSCHKISS, Limousine 15 CV, roulé seul, 20.000 km. Prix : Fr. 13.500.—, cédée pour Fr. 6000.—. Adresser offres à Publietas, Fribourg, sous chiffres P 10659 F.

CAFÉ-RESTAURANT A VENDRE avec joli verger dans localité importante, au bord d'une route cantonale. Tous renseignements à disposition. 45-3 S'adresser à Banque REICHLIN et Cie, Bulle (Service des gérances).

LA VÉRITÉ.....

Nous vendons le meilleur marché

Un coup d'œil sur nos prix vous persuade !!!!!

Pantalons mi-laine, doublés, très belle qualité	9.70	Tabliers-fourreaux pour dames, 100-130 cm., toutes teintes, la pièce	2.75
Pantalons mi-laine, non doublés	8.70	Très beaux gilets pour dames, pure laine	7.90
Pantalons coton, doublés	4.80	Tabliers cuisine la pièce	-.75
Chemises molletonnées	2.60	Tabliers cuisine demi-HH, très lourds	1.40
Chemises molletonnées, très lourdes	2.90	Quelques douzaines bas pure laine, pour dames, la paire	1.95
Chemises oxford bleu	1.95	Zéphir pour tabliers, largeur 120 cm., toutes teintes, le mètre	-.75
10 mètres de superbe oxford molletonné	7.50	10 mètres belle toile blanche pour lingerie, le coupon	6.50
Beau drap pour complets, largeur 140 cm. le mètre	5.25		

Tous les gilets, pullovers, sous-vêtements, tricot militaires, sont vendus aux prix d'achat

LEVY & Cie

94. Pont Zähringen

Prompt envoi contre remboursement